



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
...
SÉANCE
DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2012
...

L'An Deux Mille Douze, le Jeudi 20 Décembre, les membres du Conseil d'agglomération, convoqués individuellement par lettre en date du 14 Décembre, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18 H 10, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPREDON.

Mme Marie-Claude OTTAVI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal et constate la PRÉSENCE de : M. DOSSANG Guy ; Mme HEROUARD Josette ; M. OBÉ Francis ; M. BENARD Francis ; M. BEHAR Claude ; Mme MOLINO-MACHETTO Monique ; M. PRIEZ Rémi ; M. GAUDEMER Gaston ; M. PATTYN Patrick ; M. CHAMPREDON Michel ; Mme CHARGELEGUE Simone ; M. SILIGHINI Gérard ; M. DESFRESNES Thierry ; M. BOULANGER Jean-Christophe ; M. BOKETSU Bongabonga ; Mme CHAPELLE Laurence ; M. FERROUK Sid-Ali à partir de 19H45 (dossier 8) ; Mme RIVE Michèle ; M. LAHEYE José ; M. LE VOURC'H Jean-Paul ; M. LAMBERT Alain ; M. NOGAREDE Alain jusqu'à 20H40 (dossier 23) ; M. BIDAULT Jean-Paul ; Mme PLAISANCE Marie-Annick ; Mme OTTAVI Marie-Claude ; Mme BIDAULT Olga ; Mme CASSIUS Elisabeth ; M. QUENNEHEN Thierry ; M. DIAKHABI Mohamed ; M. FAREH Fouad ; M. LE BEC Serge suppléant de CHELLAFA Farid ; M. DUMONT Gérard ; M. HAMEL Raynald jusqu'à 20H05 (dossier 10) ; Mme HARENT Josette ; M. GANTIER François ; M. WATEL Patrik ; M. CRETOT Didier ; M. SEUVREY Claude ; M. BIBES François ; M. VAN DEN BROECK Rémy ; M. CHAPLAIS Robert ; M. MOLINA Michel ; M. JARRY Jacky suppléant de M. PORTHEAULT Gérard ; Mme BOCAGE Sophie jusqu'à 21H00 (dossier 30) ; M. DUPARD Gérard ; M. EUDIER Moïse ; M. MESSMER Pierre ; Mme SAUDBREUIL Francine ; M. BAGOT Bruno ; M. HUBERT Xavier ; Mme FESSARD Christine ; M. LE BAIL Jean-Pierre suppléant de Mme DAGOT-PETIT Marie-Elisabeth ; M. VIVIER Philippe ; M. MABIRE Arnaud jusqu'à 20H23 (dossier 18) ; M. LANDAU Eric ; Mme DEGERY Laurence suppléante de M. METAYER Claude ; M. HEROUARD Samuel suppléant de M. LEFRANCOIS Thierry jusqu'à 21H10 (dossier 35) ; M. JAMES Jean-Claude ; M. BROCHOT Bernard ; M. CINTRAT Jean-Luc ; M. DE LANGHE Christian ; M. BONTEMPS Serge ; M. BROUÉ René ; M. PREVELLE Bernard ; M. BOURGEOIS Guy ; Mme BENARD Catherine jusqu'à 20H40 (dossier 23) ; M. GAIN Jean-Yves ;

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BUQUET-RENOLLAUD Sophie ; Mme FURNON Nathalie ; Mme LEMEILLEUR Monica ; M. GONTIER Alain ; M. GROIZELEAU Bruno ;

ABSENTS : M. MARQUAIS Raynald ; M. FEUVRAIS Martial ; M. WALASZEK Jean-Pierre ; la commune de CIERREY

...

M. Michel CHAMPREDON

Je constate que le quorum est atteint.

Mme Marie-Claude OTTAVI procède à l'appel des présents.

M. Michel CHAMPREDON

Le Conseil peut délibérer valablement. L'examen du budget 2013 a été reporté à la mi-janvier, afin de prendre en compte les conclusions de la loi portant sur la Contribution foncière des entreprises (CFE) actuellement discutée au Parlement. Nous aurons ainsi la visibilité nécessaire du point de vue légal. En effet, une délibération prise dans le cadre juridique actuel, à savoir applicable à 2012, modifierait les dispositions fiscales qui seraient soumises au régime de la loi antérieure et non de la loi qui sera modifiée et bientôt promulguée, et de fait, nous délibérerions dans l'illégalité. La préfecture chargée du contrôle de légalité pourrait refuser cette délibération. De plus, la CFE conditionne une partie de l'équilibre de notre budget.

C'est pourquoi lors de la réunion de travail pour ce Conseil d'agglomération, nous avons décidé de voter le budget dans trois semaines, à la mi-janvier, bien qu'il soit déjà prêt, car il pourra être modifié selon le vote parlementaire.

Vous disposez sur vos tables de la thermographie aérienne de chaque commune. Ce document – relativement fourni – est un outil de travail pour chaque Maire et Conseil municipal. Vous disposez aussi du Contrat d'agglomération voté et présenté sous la forme d'un document de travail et d'information avec des fiches actions qui permettent de rapidement accéder à l'information. Je soumetts au vote le procès-verbal de la séance du 25 octobre. Y a-t-il des remarques ?

M. Thierry DESFRESNES

Je voudrais que mon intervention de la page dix soit modifiée. En effet, la phrase : « il a été demandé aux collectivités locales de contribuer à l'effort de redressement national, ce que nous pouvons regretter sur le fond, car nous savons que les collectivités sont les plus dépendantes » retranscrit l'opposé de mon intervention, car j'ai dit : « nous savons que les collectivités ne sont pas les plus dépendantes. »

M. Michel CHAMPREDON

Cela change tout.

M. Thierry DESFRESNES

En effet. Cette phrase m'a fait bondir.

M. Michel CHAMPREDON

J'imagine. Ce n'est pas conforme à la position officielle.

M. Thierry DESFRESNES

Je demande à ce que cette phrase soit rectifiée.

M. Michel CHAMPREDON

Elle le sera. Y a-t-il d'autres modifications ? Le procès-verbal est donc adopté. J'en déduis qu'un seul collègue lit les procès-verbaux.

M. Serge BONTEMPS

J'ai transmis mes remarques à Sylvie MOUSSEL.

M. Michel CHAMPREDON

Il vaudrait mieux annoncer ces modifications en séance afin qu'elles figurent au compte rendu.

M. Serge BONTEMPS

Elles seront rectifiées par Madame MOUSSEL qui dispose de tous les éléments.

M. Michel CHAMPREDON

D'accord.

M. Claude BEHAR

Je m'abstiens car je n'étais pas présent.

Le Conseil d'agglomération :

☞ ADOPTE le compte rendu littéral des réunions du Conseil d'agglomération du 25 octobre 2012, après prise en compte des remarques de Mme Dagot-Petit et de MM Bontemps et Desfresnes

M. Michel CHAMPREDON

Très bien. Nous devons à nouveau examiner le Débat d'orientations budgétaires ou DOB – qui doit précéder dans une limite de deux mois le vote du budget par le Conseil communautaire. Nous avons déjà débattu le 25 octobre, car nous étions dans les temps par rapport à un vote émis le 20 décembre. Or, le vote ayant été décalé à la mi-janvier, nous devons refaire un DOB. Cela nous donne à nouveau l'occasion d'échanger sur des questions budgétaires et financières, ce qui n'est pas inutile. Nous pouvons toutefois écourter le DOB par rapport à celui du 25 octobre. Je l'introduis avant de donner la parole à Christine FESSARD.

1 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

M. Michel CHAMPREDON

En premier lieu, le budget que nous voterons au mois de janvier abordera les questions de l'eau et de l'assainissement, grands services publics du fait de leur importance pour la vie quotidienne mais aussi en termes d'investissements. En effet, je vous rappelle que les deux usines d'eau potable et d'assainissement représentent 85 millions d'euros de travaux. Il faut évidemment couvrir ces dépenses. Des propositions tarifaires examinées en commission vous seront proposées dans le vote du budget.

Ces sujets sont traités dans un budget annexe, à savoir, un budget à caractère industriel et commercial dans lequel les recettes doivent équilibrer les dépenses. La prestation est vendue à l'utilisateur et l'équilibre du budget provient du paiement de la prestation. Nous n'avons pas légalement le droit d'alimenter ce budget annexe à partir du budget principal, car ce dernier est alimenté par la fiscalité au titre de la solidarité. Ceci constitue la caractéristique des budgets annexes qui doivent s'équilibrer en recettes et en dépenses – à l'instar de l'ensemble des budgets – par le paiement de la prestation. L'ensemble des communes de France est soumis à la réglementation européenne, et là où les usines d'eau sont vétustes, les communes ont massivement investi, les usagers subissant ainsi des augmentations de prix. Il n'existe pas d'autre solution.

Les investissements et le fonctionnement de l'usine sont payés à travers des ajustements de tarif. Cela demande un effort d'explication supplémentaire à fournir. Le Conseil reste par ailleurs ouvert à toutes les suggestions permettant d'éviter cette situation.

Le budget abordera ensuite le sujet de l'ajustement de notre budget d'investissement, les opérations programmées en tenant compte des besoins nécessaires et possibles financièrement selon le calendrier de réalisation technique. Cela signifie que nous avons inscrit en investissements les sommes que nous pouvons réellement dépenser. En effet, il est inutile d'inscrire 100 si nous ne pouvons dépenser que 70, d'autant plus que nous devons équilibrer le budget par l'emprunt, augmentant ainsi artificiellement le volume d'emprunt. La tranche 2013 du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) comporte 20,6 millions de dépenses et 5,9 millions de recettes, hors du fonds de compensation de la TVA. Nous aurons également la Contribution foncière des entreprises au budget qui a été un sujet d'actualité relayé par divers médias – journaux, radios, TV – à l'échelle locale et nationale. Les élus locaux et les services de l'Etat ont été mobilisés. Il conviendra de prendre une décision pour 2012 et 2013.

L'impact financier d'une mesure de réduction des cotisations pourra ensuite être apprécié. Un amendement a été présenté mais il n'est pas certain qu'il parvienne jusqu'au bout du processus car le gouvernement a plutôt opté pour une redéfinition du mécanisme lui-même. Le travail effectué par le Sénat a été refait par l'Assemblée nationale car le budget de l'Etat a été refusé par une majorité au Sénat. C'est pourquoi l'hypothèse sénatoriale de calcul de la CFE a été réexaminée par l'Assemblée Nationale.

Nous pouvons souhaiter pour les Très Petites Entreprises, les commerçants et les artisans – victimes du chamboulement fiscal ayant eu lieu suite à la disparition de la Taxe Professionnelle – que l'assiette soit basée sur la valeur ajoutée et non sur le chiffre d'affaires. De plus, il faut selon moi retenir les désastreux effets de seuil qui, selon qu'on est placé du bon ou du mauvais côté de la barrière, vous rendent puissant ou misérable. Une hausse des taux pour compenser l'effet de la diminution de la cotisation minimum a été évoquée, mais il faut avoir conscience que cela reviendrait à redistribuer le produit fiscal manquant sur toutes les entreprises. Or, un mécanisme fiscal plafonne aujourd'hui les prélèvements des plus grandes entreprises du territoire. C'est pourquoi il est inexact de vouloir toucher l'ensemble des entreprises à travers le taux et non la base, car l'augmentation du taux ne touchera pas les plus grandes entreprises – qui sont plafonnées. Il faut porter une attention particulière à ce type de mécanisme car il est possible de ne pas atteindre ses objectifs, c'est ainsi que l'augmentation du taux aurait pour conséquence des cotisations plus importantes de la part des entreprises moyennes, alors que les plus grosses entreprises ne seraient pas touchées par cette augmentation à cause de leur plafonnement.

Il faut constater la disparition du lien entre l'entreprise et le territoire et la difficulté devant laquelle nous nous trouvons afin de décider des conditions de paiement, à savoir leur hauteur. Dans l'état actuel des finances de l'Agglomération, pouvons-nous accepter une perte de recette et si oui, à quelle hauteur ? Il est vital que les assujettis à cette taxe comprennent que celui-ci permet à l'Agglomération de réaliser ses investissements. L'argent n'est pas placé en banque, ni l'objet de spéculations : il sert à financer les investissements du territoire, et donc, à faire travailler localement les habitants et remplir les carnets de commande des entreprises. Les personnes travaillant ont elles-mêmes du pouvoir d'achat qu'elles consomment dans les commerces : la boucle est donc bouclée en termes de circulation de l'argent.

Il est clair que nous ne pouvons pas imaginer revenir au niveau de 2011 car si la logique est poussée jusqu'au bout, nous renoncerions à plus d'un million d'euros de recettes fiscales – si nous retenons le seuil minimum. Or cette somme ferait défaut pour les investissements de l'Agglomération, que nous devrions sacrifier, entraînant ainsi des répercussions néfastes pour l'économie locale et l'aménagement du territoire.

Par ailleurs, il existe des entreprises en réelle difficulté, requérant aide et suivi : c'est pourquoi un comité technique a été constitué. Chaque situation est examinée au cas par cas. En la matière, le choix porte entre l'emploi et l'emploi, mais devra pourtant être fait. Retenons le principe que nous avons accepté de revoir le seuil à la baisse. Il nous restera à en déterminer définitivement le montant, et donc, les actions auxquelles nous devons renoncer. J'apporte une précision technique, qui intéressera un certain nombre d'auto-entrepreneurs : s'ils ont déjà reçu un avis d'imposition à la CFE, ils peuvent se présenter ou écrire au Service des Impôts des Entreprises ou SIE de la Direction Générale des Finances Publiques ou DGFIP dont ils relèvent pour solliciter un dégrèvement. Ils l'obtiendront automatiquement s'ils remplissent les conditions de l'exonération. Leur démarche doit être volontaire, pour en bénéficier, et cette exonération est compensée pour ce qui nous concerne.

Concernant la CFE 2013 exigible en novembre l'année prochaine, nous devons également faire un choix lors de ce Conseil concernant le niveau de cotisation minimum, tout en sachant qu'il est probable que le mécanisme de CFE soit revu pour tenir compte des effets du mécanisme actuel. Si je résume, il s'agirait de tenir compte de la valeur ajoutée des entreprises plutôt que de leur chiffre d'affaires comme seule base, bien qu'il soit trop tôt pour se prononcer.

Compte tenu du caractère d'urgence, et alors que l'Assemblée nationale vote aujourd'hui la Loi de finances 2013, et que le Sénat a adopté hier soir la Loi de finances rectificative 2012, vous disposez d'un complément d'information au DOB concernant les éléments à retenir.

J'ai parfaitement conscience de l'aspect quelque peu chaotique de ce dossier, qui souligne – s'il en était besoin – la difficulté de décider sereinement et en toute connaissance de cause. A l'heure où je vous parle, nous ne disposons pas des éléments chiffrés des services du Ministère des Finances permettant d'affiner notre position – ce qui était déjà le cas en 2010.

Il est à regretter que la précipitation avec laquelle la réforme de la taxe professionnelle a été adoptée en 2010 ait conduit à un imbroglio préjudiciable à la bonne marche économique d'un certain nombre d'entreprises au moment où une réelle cohésion et des efforts sont attendus de tous. Je souhaite bien entendu qu'une solution raisonnable et concertée soit trouvée afin que chacun puisse paisiblement assumer ses responsabilités. Je donne à présent la parole à Christine FESSARD pour présenter le complément du DOB.

Mme Christine FESSARD

Bonjour à ceux que je n'ai pas eu le temps de saluer. Je rappellerais des points essentiels : je précise que les éléments du contexte budgétaire national et local, ainsi que les objectifs de gestion fixés pour la préparation du budget 2013, ont déjà été présentés lors du Conseil du 25 octobre dernier. Les données évoquées demeurent valides.

Concernant le budget principal, j'attire votre attention sur les recettes de fonctionnement et les décisions à prendre sur la Cotisation foncière des entreprises. Les éléments qui vous ont été transmis par courrier font l'objet d'une connaissance plus affinée du fait des votes ayant eu cours à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Nous ne disposons pas des décrets ce soir – ce qui est bien compréhensible – mais vous avez les éléments dispensés par les services sur table. Je saisis cette occasion pour les remercier de leur rapidité.

La question du report au 21 janvier 2013 est restée en suspens jusqu'à hier, mais elle est désormais actée par les textes. La création d'une nouvelle tranche en fonction du chiffre d'affaires est entérinée. Les tranches sont les suivantes : entre 206 et 2 065 euros pour un chiffre d'affaires inférieur à 100 000 euros et entre 206 et 4 084 euros – j'attire votre attention sur le fait que le seuil n'est plus de 4 500 – et entre 206 et 6102 pour les autres assujettis. Nous ne disposons d'aucune information afin d'identifier les entreprises concernées par le seuil, notamment celui de 250 000 euros. Nous rencontrons des difficultés à évaluer l'impact financier de cette nouvelle disposition. Il est toutefois possible d'estimer l'impact d'une diminution éventuelle de la base minimum à 4 084 euros pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 000 euros sur les ressources du GEA, à savoir une perte de 537 000 euros, toutes choses étant égales par ailleurs.

A la lecture du texte de loi, les collectivités ne seraient pas dans l'obligation de délibérer à nouveau pour 2013, c'est pourquoi ce sont les bases applicables en 2012 qui continueraient à s'appliquer en 2013, même si elles sont supérieures au nouveau seuil. Pour mémoire, ce texte prévoit aussi la possibilité de revenir sur les cotimuni de 2012 dans les termes détaillés à l'article 17, que je ne lirai pas.

M. Michel CHAMPREDON

Vous l'avez sous les yeux.

Mme Christine FESSARD

Voici ce que je voulais préciser concernant ce qui a été voté. Vous disposez en page deux des pertes de recettes estimées, récemment présentées en groupe de travail. Selon la base – 2 065, 3 000, 4 500 ou 5 000 euros – les pertes de recettes s'élèveraient à 1 million si nous revenons à la base la plus faible. L'équilibre du budget principal 2013 devra être ajusté en conséquence. Il peut être précisé que nous disposons de 3 possibilités de recettes qui n'ont pas été inscrites dans le budget 2013 mais qui sont présentées dans la délibération.

Ces possibilités sont les suivantes : le FPIC dont le territoire est globalement bénéficiaire avec 232 779 euros mais qui peut nous conduire à une recette nette de 133 626 euros, ou une recette de 88 382 en cas de répartition alternative par le CIF qui pourrait s'imposer en 2013 à défaut d'accord unanime du Conseil. Les deux autres recettes sont quant à elles très ponctuelles et sont liées à une subvention globale du FSE au titre du PLIE. Nous ne l'avons pas reçu depuis 2008. Elle s'élèverait à hauteur de 619 223 euros pour les années 2008 à 2010 et 412 480 euros pour les années 2011 et 2012. La dernière recette porte sur notre divergence avec le SETOM concernant l'équilibre des budgets déchetteries. Nous pourrions obtenir un minimum de 500 000 euros de recettes ponctuelles sur deux ans afin de revenir à une juste gestion des déchetteries du SETOM.

Il n'y a rien de nouveau concernant la section d'investissement. Vous disposez de l'ensemble des éléments. Nous pouvons toutefois noter qu'avant le DOB, nous avons 23 millions d'euros d'investissement programmés, mais que l'état des lieux actuel s'élève à 20 millions.

Je ne détaille pas les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement car la tarification sera évoquée tout à l'heure et nous en avons déjà abondamment discuté. Concernant les autres budgets annexes, il n'y a aucun fait notable à signaler. J'en ai terminé avec la présentation générale.

M. Michel CHAMPREDON

Merci Christine FESSARD. Y a-t-il des prises de parole pour le DOB ? La parole est à Monsieur BIBES.

M. François BIBES

Je souhaite intervenir concernant le SETOM – car cette question a été évoquée lors du Conseil – afin d'expliquer ce déficit. Les déchetteries sont de plus en plus fréquentées : nous notons + 15 % par an. C'est un service de proximité.

Cette situation implique de nombreuses rotations des bennes, et explique donc la hausse des coûts de fonctionnement. Nous avons demandé deux audits externes pour les 12 déchetteries du SETOM et pour les 18 déchetteries de l'ensemble du périmètre du SETOM, à savoir celles d'Evreux, du Neubourg et du sud de l'Eure. Ce sujet est complexe. Il se dégage des audits qu'il serait préférable que l'ensemble des déchetteries soit géré par le SETOM : l'émiettement est préjudiciable pour la prestation des marchés et notamment pour la reprise des matériaux. Des sociétés privées sont à l'affût afin de s'accaparer les matériaux valables, ne laissant que les matériaux inutilisables, tels que les gravats, au SETOM. Nous nous orientons vers une clarification du dispositif.

M. Michel CHAMPREDON

Je ne sais pas quel est le degré d'information des collègues, je me permets de redonner le contexte. Le SETOM a sollicité les collectivités membres afin de combler un déficit de 2,7 millions qui est apparu lors des 4 dernières années. Cette somme nous a grandement surpris et a soulevé de nombreuses interrogations de notre part. Il n'est pas possible d'envoyer la facture aux collectivités sans davantage d'explications.

Les trois communautés de communes citées par Monsieur BIBES se sont rapprochées, à savoir l'Agglomération du Grand Evreux, la communauté de communes du Neubourg et la Communauté de communes du sud de l'Eure et leurs trois présidents ont écrit au président du SETOM afin de solliciter des explications, car le SETOM désire que ce soit avant tout nos Communautés qui couvrent le déficit de 2,7 millions. Nous avons fait valoir les difficultés de gestion de nos budgets, déjà tendus. De plus, le déficit peut être accepté, s'il existe des explications. Cela a donné lieu à de nombreuses rencontres de visu, grâce auxquelles nous avons obtenu un audit du SETOM par un cabinet extérieur, car de fil en aiguille, le problème s'est démultiplié et de nombreuses problématiques ont été soulevées. Nous avons obtenu le lancement d'un audit du SETOM, de ses missions, de son fonctionnement...

M. François BIBES

L'audit ne concerne que les déchetteries.

M. Michel CHAMPREDON

J'avais compris qu'il visait aussi le SETOM. Il faudra se référer au procès-verbal. Ces audits sont réalisés par un cabinet extérieur afin de garantir l'objectivité basée sur un cahier des charges établi en commun. Le SETOM a accepté une compensation pour les collectivités car autrement, nous étions sollicités...

M. François BIBES

Nous avons même déjà payé.

M. Michel CHAMPREDON

... afin de combler le déficit. Mais ces sommes nous donnent finalement un peu de marge de manœuvre pour la préparation du budget voté en janvier. L'équilibre du budget sera moins difficile pour nous. Je souhaitais rappeler ces éléments car je ne sais pas si les collègues informés avaient fait le lien avec l'intervention de François. Ce dossier sera étudié en commission des finances et vous serez informés quoi qu'il en soit.

Afin de clore le sujet : le SETOM est une collectivité locale regroupant des collectivités et gérant une mission de service public de ramassage et de traitement des déchets. Au cours de son développement, le SETOM a pris en charge les déchetteries alors que cela ne figurait pas dans son statut d'origine. D'après les informations qui nous ont été communiquées, aucune délibération n'avait formellement décidé que le SETOM organiserait les déchetteries de son périmètre. Cela s'est déroulé de façon presque « naturelle » car il gérait les déchets. Nous possédons des déchetteries, de même que la communauté du sud de l'Eure et celle du Neubourg. Il est vrai que le SETOM affirme qu'afin de bénéficier d'économies d'échelle, il doit s'occuper de toutes les déchetteries, à moins qu'il n'en gère aucune.

Compte tenu des déficits actuels, nous sommes peu enclins à confier la gestion de nos propres déchetteries au SETOM, d'autant plus qu'il nous avait été affirmé en 2010 que nos déchetteries étaient plus onéreuses que celles du SETOM. Or nous découvrons aujourd'hui 2,7 millions de déficit pour les dernières 4 années. Je souhaitais vous communiquer ces éléments et vous assurer que nous suivons ce sujet avec la plus grande attention, car il est important pour le service public de traitement des déchets. Il faut qu'un équilibre soit trouvé avec le SETOM afin de sortir gagnant de cette situation. Il n'y a pas de logique conflictuelle mais simplement la volonté d'obtenir de la transparence et un prix juste. Veuillez excuser la longueur de ma réponse. La parole est à Monsieur DESFRESNES.

M. Thierry DESFRESNES

Le DOB a déjà eu lieu et nous ne reviendrons pas sur les thématiques qu'il a traitées, mais je voudrais revenir sur la question de la CFE, largement évoquée par le Président. Je rappelle la substance de mes interventions à chaque réunion à laquelle j'ai pu assister : il s'agit de faire en sorte que l'Agglomération ne perde rien pour son budget. J'insiste sur ce point. Il faut trouver une solution, qui peut passer par la diminution de la cotisation minimum des petites entreprises. Je sais qu'il y aura sans doute encore des travaux à réaliser.

Je souhaite aussi intervenir à propos du budget de la cohésion sociale et territoriale. Je rappelle que les travaux réalisés par les élus il y a deux ans afin de définir la politique de cohésion sociale et territoriale de l'Agglomération avaient abouti à un schéma de développement de la cohésion sociale et territoriale pour l'ensemble de l'Agglomération.

Ce schéma a été repris dans le cadre de l'élaboration du Livre Vert, car nous avons conjointement décidé que la cohésion sociale et territoriale devait constituer la colonne vertébrale de notre projet pour les quinze prochaines années. Je souhaite que ce budget de la cohésion sociale et territoriale, pour lequel nous avons demandé une augmentation de 50 000 euros par an pendant 3 ans – augmentation que nous avons obtenue – puisse conserver cette augmentation en 2013. Les arbitrages réalisés ne la font pas encore apparaître, mais il reste du temps pour permettre la montée en puissance de la cohésion sociale et territoriale. Nous sommes au fait que l'Agglomération a besoin de travailler dans ce domaine. Il ne faut pas y renoncer dans les moments de difficulté et de crise. J'ai envoyé un courrier à Monsieur le Président en ce sens il y a quelques jours mais je tenais à le redire, et notamment devant mes collègues qui avaient participé au groupe de travail de la cohésion sociale et territoriale.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Mon propos se situe dans une veine similaire. En parcourant l'hebdomadaire du Grand Evreux, j'ai découvert un fonctionnement inconnu et que je n'avais pas appréhendé concernant la gouvernance du GEA. Il s'agit de la conférence des maires. Je suis en train de lire : « lors de la conférence des maires de l'Agglomération du Grand Evreux, la proposition de retenir pour l'année 2012 et l'année 2013 le chiffre de la cotisation minimum a été approuvée à l'unanimité. » Soit. « Mais cette décision qui sera adoptée lors du Conseil d'agglomération a été transmise aux services fiscaux. » Donc je m'interroge quant au statut de l'instance du Conseil communautaire vis-à-vis de la conférence des maires. Quelle est la nouvelle gouvernance du GEA – car je ne concevais pas ce sujet de cette manière ?

Mme Christine FESSARD

Les maires présents ce soir et qui l'étaient aussi lors de cette conférence sourient car, nous avons simplement été sollicités par le Président lors de cette conférence afin qu'il comprenne la tendance générale. Nous l'avions déjà évoquée dans d'autres groupes de travail. Nous n'avons absolument pas eu de délibérations telles que vous pouvez les imaginer. Je dirai simplement que les propos rédigés dans le journal sont très maladroits, et j'assume mes propos. Nous n'avons pas pris de délibérations lors de cette conférence puisque ce n'est pas sa vocation.

M. Alain NOGAREDE

Je ne ferai donc pas la confusion entre la conférence des maires et ce Conseil. Nous évoquons souvent les recettes du budget. Il est toujours difficile de voter et d'augmenter les impôts. Je souhaiterais vivement que l'on se penche sur les dépenses et que ces dernières soient réduites car cela sera nécessaire pour équilibrer notre budget. Nous ne pouvons pas nous lancer dans une course en avant aux recettes, quelles qu'elles soient. Je réitère à nouveau ma demande, en souhaitant que Monsieur le Président prenne un jour une décision quant à cette requête, de mettre en place un budget annexe concernant les déchets. Excepté une abstention, l'ensemble de la commission 2 est d'accord avec cette proposition. Ce budget annexe serait positif pour les années futures et nous aurions une visibilité quant à notre situation. Est-ce possible ? Cela serait plus transparent pour tout le monde.

M. Gérard SILIGHINI

Je voudrais reprendre à mon compte le propos de Thierry DESFRESNES concernant la CFE, notamment lorsqu'il affirme qu'il faut que l'Agglomération ne perde rien. Je suis d'accord – et je ne déplore pas par anticipation le débat que nous tiendrons en commission – à condition qu'il soit complété par ce propos : l'Agglomération ne doit surtout pas perdre son maillage de petits commerces et de petits artisans, en particulier dans les communes les plus éloignées qui défendent leurs derniers commerces.

M. Jean-Yves GAIN

Je souhaite intervenir sur un sujet en lien avec la délibération numéro 7. Nous avons traité de ce sujet le 25 octobre mais je n'avais pas tous les éléments. Je me suis largement interrogé à propos de ces augmentations de tarifs non négligeables. J'ai quelques questions et réflexions. Après avoir eu connaissance des tarifs qui nous étaient proposés, j'ai eu la curiosité de consulter la facture d'eau de certains amis habitant notamment à Evreux, car les habitants de Tourneville ne paient pas le prix de l'eau assainie, or l'augmentation est surtout importante pour le tarif de l'eau assainie.

Il nous est proposé de passer de 1,45 euros à 2,26 euros pour l'eau assainie. Or, en consultant les factures que j'ai pu voir, j'ai constaté que les prix tournaient autour de 1,32 euro pour l'eau assainie et de 1,15 euro pour l'eau potable. Je souhaiterais tout d'abord obtenir une réponse à propos de cette situation. L'augmentation proposée est de 26 centimes le mètre cube pour l'eau potable et de 81 centimes pour l'eau assainie. J'ai calculé l'augmentation pour une famille moyenne consommant 120 mètres cubes par an : elle cumule à 128 euros par an, en additionnant 31 et 97 euros.

J'ai aussi eu la curiosité d'analyser ce que représenterait la taxe additionnelle que nous avons votée il y a deux ans sur la taxe foncière. Cette taxe additionnelle oscille entre 55 et 70 euros, ce qui signifie que les deux tarifs que nous voterons – les deux commissions ayant émis un avis favorable, je comprends donc qu'il nous est demandé de les voter – aboutissent à un équivalent taxe additionnelle qui est supérieur à la taxe additionnelle. Les augmentations demandées ne sont pas neutres.

Je suis d'accord avec vos propos : l'eau est une ressource tout à fait fondamentale et il est compréhensible que son coût soit élevé. Toutefois, c'est la brutalité de l'augmentation qui m'étonne.

J'ai aussi eu la curiosité de reprendre l'analyse prospective de novembre 2010, analyse ayant été fournie à la commission. Deux prospectives avaient été réalisées dans le cadre de l'évolution des tarifs de l'eau. La première proposition prévoyait une augmentation régulière des tarifs, et la deuxième une augmentation importante puis dégressive. Or j'ai constaté que le tarif des 2,26 euros qui nous est actuellement proposé aurait dû être atteint en 2025 selon la prospective la plus brutale. Or, nous l'atteignons en 2013. Je m'interroge donc : pourquoi, alors que nous disposions d'un tel document prospectif qui aurait permis de lisser l'augmentation à un horizon plus lointain, assistons-nous en deux ans à une augmentation aussi brutale ?

Je conclus par deux espoirs : si ces tarifs sont votés, cela représente une augmentation très sensible pour la population. J'espère donc qu'en recevant leurs factures, les habitants recevront aussi une note explicative pour leur permettre de comprendre concrètement les raisons de cette augmentation. Je suis d'accord pour affirmer que l'impôt est noble et que nous devons travailler à réduire nos dépenses, car nous pouvons augmenter nos recettes par l'impôt mais nous devons compenser cela par des dépenses réduites. Je crois que les habitants ne supportent plus les augmentations inexplicables. Je demande à ce qu'une explication de cette augmentation soit fournie avec les factures. Mon deuxième espoir porte sur la qualité du service rendu, car l'impôt est levé dans ce but. Le service rendu doit être irréprochable, car, encore une fois, rien n'est pire que d'être taxé sans bénéficier d'un service irréprochable par la suite.

M. Gaston GAUDEMER

Je suis tout à fait d'accord avec votre suggestion de notice explicative. Nous avons déjà engagé un processus d'information dans le cadre du MAG, mais c'était avant cette augmentation qui demande des précisions. Nous avons déjà travaillé sur un document qui pourra être envoyé avec la facture ou autrement.

En ce qui concerne l'étude prospective de 2010, nous nous sommes aperçus que la dotation aux amortissements n'avait pas été prise en compte, or elle représente 2,5 millions. Entre la situation actuelle et celle de 2010, nous avons eu la mise en eau de la station d'épuration et de la station et de l'UTEP. Les emprunts étant réalisés, nous avons fait face aux premiers remboursements d'emprunts qui ont peut-être mal été évalués. Les emprunts qui jusqu'alors s'étaient étalés sur de longues périodes sont à présent ramenés à des périodes plus ramassées. Il est impossible de faire des emprunts au-delà de 15 ans.

C'est pourquoi nous avons 1,7 million d'intérêts à rembourser pour l'assainissement, auxquels s'ajoutent les 2,3 millions de la dotation en amortissement et la charge d'énergie qui a aussi une incidence sur la dotation aux amortissements. Le coût de l'énergie pour notre station avoisinait alors les 250 000 euros, mais il culmine aujourd'hui à plus de 1 million d'euros. Ainsi que l'a noté le Président tout à l'heure, nous avons mis en place une station importante dont nous avons choisi de réduire la capacité à 123 000 équivalent/habitants, après mûre réflexion. Je tiens à souligner que cette réduction nous a permis d'économiser 13 millions, même si la note est lourde. Il n'était pas possible de construire une station avec une capacité encore plus réduite. Le Livre vert indique que notre bassin comptera environ 100 000 habitants à l'horizon de 2025, sans compter les industries. Cette station d'épuration a été calculée au plus juste. Il n'aurait pas été raisonnable de réduire sa capacité car une station est faite pour durer plus de 20 ans.

Lors de ma présentation du prix de l'eau et de l'assainissement au dernier DOB du 25 octobre, j'avais présenté les fourchettes basses en tentant également de faire des économies, car, ainsi que l'a rappelé à juste titre Monsieur NOGAREDE, s'il n'est pas possible de trouver des recettes complémentaires, il faut chercher à réduire les dépenses. Nous avons décortiqué ces dernières mais nous avons trouvé peu de possibilités. Nous avons maintenu une fourchette basse pour le prix de l'eau, mais les salaires, le coût de l'énergie, la dotation aux amortissements limitent fortement nos tentatives de recherches d'économies.

M. Michel CHAMPREDON

Nous reprendrons l'ensemble de ces éléments quoi qu'il en soit. La parole est à Philippe VIVIER.

M. Philippe VIVIER

Je souhaiterais revenir au débat d'orientations budgétaires. Je réitère mes propos. Je constate qu'en termes de prospectives budgétaires, notre niveau de compétence est faible. C'est visible dans le budget de l'eau mais aussi dans l'ensemble des budgets. Je réclame depuis environ quatre ans une prospective à propos des sorties de ZAC. Depuis quatre ans, il m'est répondu qu'un bureau d'études sera sollicité.

De plus, nous savons pertinemment qu'en 2014 nous serons au taquet des emprunts concernant les remboursements futurs. Il faut s'en préoccuper dès à présent. Il ne faudra pas travailler sur les perspectives budgétaires en 2014. L'endettement était auparavant possible sur plusieurs années mais il semble difficile aujourd'hui d'emprunter à plus de 15 ans. Nous ferons donc des emprunts sur le budget 2013, mais serons dans une impasse en 2014 et 2015. Si nous organisons un DOB sans prospective supérieure à un an, les budgets sont mal anticipés. Il faudrait un DOB avec un horizon à 5 ou 7 ans, compte tenu des emprunts.

M. Gaston GAUDEMER

Dans le cas du budget de l'eau et de l'assainissement, nous savons qu'il y aurait des augmentations importantes, la preuve, c'est que je demande à ce que les tarifs soient augmentés depuis 2004. Il est possible de me reprocher de ne pas avoir suffisamment augmenté ce prix, mais il était alors plus difficile de le mettre en place car le centre de traitement des eaux usées n'existait pas. Nous commençons alors seulement à en parler. Mais nous avons anticipé cette augmentation de tarif, et heureusement, car dans le cas contraire, le coût serait encore plus important aujourd'hui.

M. Philippe VIVIER

Le débat que je pose dépasse le cadre du budget de l'eau. Je serais d'ailleurs sarcastique concernant ce dernier car il faut noter l'heureuse aide du bureau d'études pour construire le budget. Si nous l'avions fait nous-mêmes, cela aurait été reproché, mais le minimum que le bureau d'études puisse faire, c'est de nous rembourser. Je suis étonné – pour ne pas dire plus – que nous nous appuyions uniquement sur un bureau d'études et que la commission n'ait réalisé aucun travail parallèle.

M. Michel CHAMPREDON

Nous reprendrons ces sujets au prochain Conseil. Je donne la parole au rapporteur, Christine FESSARD, pour clore le débat puisqu'il n'y a plus d'interventions.

Mme Christine FESSARD

Je souhaite noter quelques éléments que vous connaissez déjà par ailleurs. Vous évoquez les dépenses compressibles : elles se situent notamment dans le tableau des effectifs. Nous nous étions engagés à stopper les recrutements et nous nous y tenons. Mais je rappelle que 76 % de nos charges sont incompressibles, ce qui représente une proportion non négligeable.

Concernant la question d'un budget annexe des ordures ménagères, je vous rappelle qu'il existe une annexe budgétaire obligatoire aux états budgétaires à propos de la gestion des recettes et des dépenses des déchets. Nous pouvons proposer de développer et d'affiner cette annexe afin que vous disposiez d'un maximum de détails. Toutefois, le principe du budget annexe – l'eau en est un parfait exemple –, c'est qu'il comporte une certaine rigidité dans sa gestion. Il est possible de travailler sur l'idée d'un budget annexe. Cette proposition pourrait être examinée par la sous-commission des finances dans les prochains mois.

Je souhaite souligner – de façon un peu caricaturale – qu'il n'est pas non plus possible de toujours tout prévoir, tel que la CFE. Je l'évoquerai à nouveau lorsque je traiterai de la gestion active de la dette, mais depuis un an, nous assistons à nouveau à la volonté de faire payer des frais de dossier par les banques. Les sommes ne sont jamais faramineuses, mais cet élément a été signalé lors du calcul du prix du mètre cube d'eau. Il y a ainsi des éléments imprévisibles qui entrent en ligne de compte.

Je note également que lors de la préparation du budget 2013, et cela a déjà été évoqué en commission finances, une étude sur les ZAC a été budgétée pour 2013, afin d'obtenir une véritable vision de la clôture à terme des ZAC. La situation a pu ne pas évoluer par le passé, mais elle avance, même si c'est lentement.

M. Michel CHAMPREDON

Merci pour ces éléments de réponse. Je vous propose de prendre acte du DOB.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

*☞ **DEBAT** de nouveau des orientations budgétaires 2013, compte tenu du report du vote du budget primitif 2013 au mois de janvier*

FINANCES

2 - Gestion active de la dette - Délégation au Président pour l'année 2013

Mme Christine FESSARD

Je ne lirai pas l'ensemble des cinq pages.

M. Michel CHAMPREDON

C'est une délibération habituelle.

Mme Christine FESSARD

En effet, mais des éléments actuels sont à fournir. Le point traitant de la gestion de la dette est incontournable. La première page présente l'encours de la dette, à savoir 156 530 000 d'euros, dont une dette du budget principal de 51 760 000 euros – cet élément rejoint le débat concernant les budgets annexes car on s'aperçoit que ce sont ces derniers qui portent une importante partie de la dette. La vie moyenne résiduelle des emprunts est de 10 ans et 7 mois, nous ne sommes pas totalement parvenus aux 10 ans recherchés. Le taux d'intérêt moyen paré en 2012 est de 2,90 %, ce qui est relativement faible. Le coût de la dette pour la strate identique en 2012 est de 3,70 %.

La seconde page comprend les graphiques qui illustrent la répartition de l'encours de dette par secteur et son exposition par indice. Je ne les décris pas. Je précise que les emprunts consolidés en 2012 l'ont été sur le solde disponible suite à l'appel d'offres de 2011 et qu'il reste actuellement un disponible pour un tirage de 23 millions d'euros, qui, complétés par un emprunt CDC pour le financement d'opérations ANRU permettra de couvrir une partie des besoins pour 2013, qui est la pire année attendue au niveau des financements, et notamment avec un resserrement de l'accès au crédit et une demande importante des collectivités.

L'encours global de dette – 156,5 millions d'euros – a une répartition dominante taux fixe/ taux réalisable de 80 % / 20 %. C'est ce que nous souhaitons, d'ailleurs, lorsque nous nous sommes exprimés sur notre souhait d'avoir plus de taux fixes et donc davantage de sécurité sur nos emprunts. 59 % de ces emprunts sont de vrai taux fixes, 19 % de vrai taux révisables ou variables et 22 % restent des produits structurés pour lesquels les risques inhérents aux stratégies seront détaillés ci-après. L'un des graphiques montre ainsi que l'encours de dette a été encore très nettement déstructuré dans le courant de l'année 2012.

Nous constatons en page 3 que 80 % de l'encours ne présentent pas de risques, si ce n'est celui d'une hausse des Euribor, en précisant que n'avoir que des taux fixes ne permet pas de bénéficier de la baisse des taux courts, qui sont d'ailleurs historiquement bas actuellement. Conserver une part de 20 % à 25 % de taux variable dans sa dette permet de vraiment effectuer une gestion active. Les produits classés de 1^D à 2^E qui représentent un peu plus de 11 % de l'encours actuel peuvent être qualifiés de moyennement risqués. Le seul produit risqué classé en 4^E est adossé une barrière Libor à 12 dollars par mois. Cette « prise de risque » a permis de payer un taux d'intérêt de 1,57 % en 2012 et celui qui sera payé lors de l'échéance du 1^{er} janvier 2013 sera de l'ordre de 0,2 %. Un risque donc très éloigné. La FED ou Banque Fédérale Américaine a annoncé que sa politique accommodante se prolongerait au moins jusqu'à la fin 2014. L'exercice consistera à réaménager cet emprunt quand la fenêtre présentera les conditions optimums. C'est la sécurisation de l'autre produit qui était classée en 4^E qui a été privilégiée afin de limiter le coût d'opportunité et parce que celui-ci était adossé à un index plus préoccupant actuellement qui est le Libor Suisse.

La commission des finances du 14 juin 2012 s'était d'ailleurs prononcée sur ces réaménagements. Cette opération permet également de rendre le GEA plus solvable et permettra un meilleur retour de propositions de la part des banques au moment des appels d'offres. Nous avons 15,4 millions d'euros de nouveaux financements à long terme mobilisés, issus d'appels d'offres de 2011, dont 14,44 ont été affectés au financement du budget assainissement et 1 million au budget de la mobilité durable. Concernant les nouvelles lignes de trésorerie, la Société Générale n'a pas souhaité renouveler le contrat qui courait jusqu'en juillet 2012 et la Banque Postale a répondu par la négative à la demande du GEA. L'outil OCLT contracté en 2010 a permis de pallier l'absence de lignes de trésorerie depuis 6 mois, et ce sera encore le cas sur toute ou une partie de l'année 2013. Cette OCLT est par ailleurs nettement moins coûteuse compte tenu des commissions et marges actuelles sur les lignes de trésorerie.

Concernant les nouveaux instruments de couverture, un « swap vanille », c'est-à-dire non structuré a permis de désensibiliser l'encours via cet échange de taux, un emprunt au capital restant dû de 13 millions d'euros est ainsi passé de la note 4^E en 1^A avec un coût d'opportunité maîtrisé et une mise en concurrence de DEXIA. En résumé, la Société Générale a été retenue elle a topé avec nous à un taux fixe de sortie à 4,25.

Le taux échangé est le suivant : 3,3 euros quand le Libor Suisse 12 mois reste inférieur à 4 %, sinon, 3,03 % plus 5 fois l'écart Libor Suisse 12 mois moins 4 %. Concernant les opérations financières « arbitrages, réaménagement et contexte économique », la souplesse de nombreux emprunts permet d'arbitrer sur les meilleurs index, on utilise notamment l'Eonia. La souplesse de ces produits, tous contractés après la crise actuelle, a notamment permis de ponctuellement désendetter 2,7 millions sur le budget principal, et 3 millions sur le budget de l'assainissement, générant une économie sur les frais financiers de plus de 20 000 euros en 2012. La baisse de taux longs offre des opportunités de déstructuration partielle des emprunts structurés existants à coûts maîtrisés. Depuis l'an dernier, on constate une raréfaction de liquidités et un retour de la version risque avec pour conséquence des marges bancaires qui sont passées de 200 points de base (fin 2011) à plus de 300 points au cours de l'année 2012.

On a également constaté le retour des commissions bancaires avec ses conditions de moins en moins souples, à savoir des emprunts de plus en plus courts. Les taux longs ont fortement varié en 2012 tandis que l'inflation n'étant qu'importée elle continue de baisser autour de 1,5 % à 2 % courant 2013. Les taux courts devraient rester bas jusqu'à la fin 2014. Le taux directeur de la BCE qui est passé de 1,25 depuis 2012 à 0,75 aujourd'hui pourrait encore baisser. Le graphique page 5 montre l'évolution des taux courts et des taux longs courant 2012 et les anticipations des marchés pour 2013 à la mi-novembre. Cette date a été choisie car le dossier a été présenté en commission des finances et obtenu un avis favorable. Je ne lirai pas la suite car ce sont les éléments que nous validons chaque année pour autoriser le Président ou son représentant à renégocier la dette du GEA.

M. Michel CHAMPREDON

Merci Christine pour ces éléments. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

*☞ **DONNE** délégation, pour l'année 2013, à Monsieur le Président et à Madame Fessard, 1^{ère} Vice - Présidente, pour conclure, dans le cadre de la gestion active de la dette du GEA, les opérations de marchés, et résilier ou modifier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction des fluctuations des taux d'intérêts aux fins de se prémunir contre ou de tirer partie de ces fluctuations. Il lui sera également possible de réaliser une annulation d'opération de retournement, et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou au vice-Président à qui le Président délèguerait cette fonction, à lancer une consultation et à passer des ordres auprès du ou des établissements retenus ainsi qu'à signer les documents se rapportant aux opérations de marchés ci-dessus détaillées, ainsi qu'à toutes autres opérations relatives à la dette.*

3 - Exercice 2012 – Décision modificative n°4

M. Michel CHAMPREDON

Mme FESSARD présente la décision modificative n°4.

Mme Christine FESSARD

La participation à ANORIBOIS glisse du chapitre 20 au chapitre 204. Le PRU de la Madeleine reprend l'opération manquante « Allée verte Michelet » de 1 042,05 euros. Cette décision comporte aussi un remboursement pour une acquisition de terrain avec un glissement du chapitre 21 au chapitre 16 d'un montant de 23 500 euros. Cette décision comporte enfin une opération d'intérêt moratoire de 20 euros.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **ADOPTÉ** la décision modificative n°4 suivante à apporter au budget primitif 2012 :

Budget Principal

a) Participation à ANORIBOIS dans le cadre de la Charte Forestière

Par délibération n°21 du 25 octobre 2012, il a été décidé de signer une convention avec ANORIBOIS dans le cadre de la Charte Forestière. Cette convention prévoit le versement d'une participation à ANORIBOIS pour ses actions menées pour la Charte Forestière. Les crédits budgétaires ayant été prévus en frais d'études en investissement, il convient donc d'ajuster ces crédits qui concernent une participation du GEA envers ANORIBOIS :

Section d'Investissement - Dépenses

Chapitre 20 – Article 2031 – Frais d'études Charte Forestière : - 15 000 €

Chapitre 204 – Article 2042 – Subvention équipement : + 15 000 €

b) AP/CP MICHELET – PRU de la Madeleine

Suite à la révision de prix sur les prestations de la société OGI, le bon de commande initialement engagé n'est pas suffisant, le CP 2012 ayant été ajusté au plus juste, il convient d'effectuer les modifications suivantes afin de pouvoir honorer cette facture :

Situation après le vote du BS

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012
100102	MICHELET	2 468 677,15	1 753 902,12	695 472,50	19 302,53

Situation après le vote de la DM

N° du programme	Nom du programme	Montant de l'AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012
100102	MICHELET	2 469 719,20	1 753 902,12	695 472,50	20 344,58

Section d'Investissement - Dépenses

AP : + 1 042,05 €

Chapitre 23 – Article 2315 – PRU de la Madeleine Allée verte Michelet : + 1 042,05 €

Chapitre 23 – Article 2315 – Travaux : - 1 042,05 €

Budget Eau : Remboursement de capital - emprunt

Suite à un échéancier erroné de la Caisse d'Épargne, une insuffisance de crédit pour le remboursement du capital sur le budget apparaît. Il convient donc d'ajuster de la manière suivante :

Section d'Investissement - Dépenses

Chapitre 21 – Article 2111 – Acquisition de terrains : - 23 500 €

Chapitre 16 – Article 1641 – Remboursement d'emprunt : + 23 500 €

Budget ZAC du Vallot : Intérêts moratoires Marché 2011-22

Dans le cadre du marché portant sur l'étude d'aménagement de la ZAC du Vallot et impact sur le centre bourg d'Arnières sur Iton, des intérêts moratoires ont été réclamés et calculés au profit de la société Pro Développement. Aucun crédit n'ayant été prévu au budget, il convient donc d'ajuster de la manière suivante :

Section de Fonctionnement - Dépenses

Chapitre 011 – Article 6045 – Achats d'études, prestations de service : - 20 €

Chapitre 67 – Article 6711 – Intérêts moratoires : + 20 €

4 - Bio pépinière – Amortissement du bâtiment – Amortissement des subventions perçues

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération relève toujours du secteur des finances et concerne la bio pépinière et l'amortissement du bâtiment.

Mme Christine FESSARD

De même que l'amortissement des subventions d'investissement perçues, Monsieur le Président. Il n'y a pas grand-chose à ajouter.

M. Michel CHAMPREDON

Il faut toutefois en délibérer afin que cela soit inscrit dans la présentation des comptes.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** d'amortir le bâtiment « bio-pépinière » sur une durée de 20 ans et **DECIDE** la reprise des subventions d'équipement transférables perçues au titre de cet équipement sur une durée de 20 ans.

5 - Zones d'activités et d'habitat - Provisions

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération concerne les provisions pour des zones d'activités et d'habitat.

Mme Christine FESSARD

Cette demande émane du trésorier. En l'absence de détermination d'un prix de revient définitif sur les zones, les recettes de cessions feront l'objet de provisions intégrales afin de permettre les opérations de déstockage ultérieures, puisque vous savez que les bilans ne sont réalisés qu'à la fin des ventes.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** qu'en l'absence de détermination d'un prix de revient définitif sur les zones, que les recettes de cessions feront l'objet de provisions intégrales afin de permettre les opérations de déstockage ultérieures.

6 - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP - Mise en œuvre de l'article L1612-1 du CGCT

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote au BP.

Mme Christine FESSARD

Vous disposez du tableau descriptif.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE d'ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER, jusqu'à l'approbation du BP 2013, les dépenses d'investissement ci-après, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du BP 2012**

BUDGETS	CHAPITRES	CREDITS OUVERTS EN 2012	25 % DES CREDITS OUVERTS
PRINCIPAL (01)	20	769 394	192 349
	204	4 819 019	1 204 755
	21	2 616 594	654 149
	23	16 262 915	4 065 729
TOTAL		24 467 922	6 116 981
EAU (02)	20	269 540	67 385
	21	478 865	119 716
	23	4 903 748	1 225 937
TOTAL		5 652 153	1 413 038
ASSAINISSEMENT (03)	20	35 000	8 750
	21	1 063 216	265 804
	23	21 732 074	5 433 019
TOTAL		22 830 290	5 707 573
MOBILITES DURABLES (04)	20	377 932	94 483
	21	1 723 894	430 974
	23	2 934 135	733 534
TOTAL		5 035 961	1 258 990
PEPINIERE SCIENTIFIQUE (22)	21	10 000	2 500
	23	3 174	794
TOTAL		13 174	3 294
SPANC (23)	20	130	33
	21	0	0
	45	1 231 165	307 791
TOTAL		1 231 295	307 824

EAU ET ASSAINISSEMENT

7 - Prix de l'eau et de l'assainissement

M. Michel CHAMPREDON

M. GAUDEMER présente la délibération portant sur le prix de l'eau et de l'assainissement que nous avons longuement évoqué tout à l'heure.

M. Gaston GAUDEMER

Nous travaillons depuis plusieurs semaines au prix de l'eau et de l'assainissement en 4^{ème} et 6^{ème} commissions et dans ces commissions travaillant conjointement, j'avais proposé, ainsi que je l'ai précisé lors du DOB, des fourchettes basses de nos perspectives financières concernant le prix de l'eau et de l'assainissement.

J'espérais que les recherches de nouvelles recettes ou économies permettraient d'équilibrer le budget. Ce fut le cas pour l'eau, son prix étant de 1,50 euro et la part fixe ne passant que de 59 à 60,48 euros, le budget reste donc équilibré. Je rappelle que cette augmentation est la conséquence de la stagnation des mètres cubes vendus, les consommations n'augmentant pas, de la forte diminution des subventions, du recadrage des échéances préfectorales pour les travaux de réhabilitation des réseaux, de l'identification des besoins pour le développement des réseaux et du coût d'exploitation de l'UTEP dont la construction s'élève à 20 millions d'euros.

Les hypothèses d'investissements de 58 millions d'euros sont calées sur un programme de dix ans et prennent en compte les dispositions du présent décret imposant aux collectivités la réalisation d'un descriptif détaillé des réseaux et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau dans les réseaux de distribution. Ce qui a été proposé au DOB a été maintenu en ce qui concerne le prix de l'eau. Concernant l'assainissement, seules quelques pistes d'économies ont été repérées pour ce budget, très tendu du fait de la mise en eau du centre de traitement des eaux usées cette année. La fourchette basse de 1,77 euro n'a pas été retenue. Des économies ont néanmoins été recherchées et ont permis de diminuer la fourchette haute de 2,50 à 2,26 euros.

Toutefois, est compris dans ce calcul l'augmentation des tarifs pratiqués par le GEA concernant les branchements, ces derniers ne représentant pas le coût réel du branchement. En effet, il est proposé une augmentation desdits branchements basée sur le coût moyen des branchements réalisés au cours de l'année. Il est également proposé une délibération de principe pour mettre en place la participation au financement de l'assainissement collectif. Cette participation pourrait représenter 80 % du coût de la fourniture de la pose de l'installation d'assainissement individuel à laquelle est soustrait le remboursement demandé au propriétaire pour la partie publique du branchement – à savoir 4 700 euros – mais devrait se limiter à la participation correspondante au financement du CTEU depuis 2004. En effet, les usagers ont participé depuis 2004 au financement du CTEU à travers une augmentation progressive de la redevance assainissement. Les nouveaux usagers raccordés depuis 2012 bénéficient donc d'une qualité de service dont les anciens usagers portent une partie du coût. Le calcul réalisé représente 650 euros et non les 4 000 euros que j'ai évoqués. Cela constitue une délibération de principe car il faudra retravailler sur ce dossier.

L'ensemble de ces propositions – et je n'évoque pas à nouveau le montant du fonctionnement que j'ai déjà rappelé tout à l'heure – nous a permis de baisser le taux de la fourchette haute de 2,50 à 2,26.

Mme Elisabeth CASSIUS

Aujourd'hui, je ne peux me satisfaire de ce budget annexe qui ne peut être abondé ni par les banques ni par le budget principal. Je souhaiterais consulter les textes à ce titre afin de savoir pourquoi cela est impossible. D'autre part, c'est la première fois que les deux millions de la dotation aux amortissements sont évoqués, et il semblerait que les autres membres de la commission n'en aient pas entendu parler.

De plus, j'ai appris que nous avons coupé l'eau à une famille, mettant en danger des enfants. La contribution à 0,5 % du budget voté pour participer au FSH ou FSL en 2012 pour aider ces types de familles n'a pas été mise en place. Le paiement mensuel pas réalisé depuis 2008, or il aurait pu aider les familles à gérer leurs problèmes. Et pour finir, l'augmentation de plus de 1 euro au mètre cube, à savoir une hausse de 40 % concernant l'eau et l'assainissement, hors abonnement, et de l'absence d'éléments pour réfléchir, me poussent à voter contre, mais surtout parce que l'accès à l'eau est un droit fondamental.

M. Bernard PREVELLE

Pour de nombreuses familles de l'Agglomération, l'augmentation proposée est très conséquente. Je rencontre régulièrement des familles ayant des difficultés à payer l'eau, au même titre que l'électricité. Nous arrivons à plus de 36 euros par mois pour des familles consommant plus de 100 mètres cubes par an. Nous parvenons à un tarif supérieur à l'EDF social. Je pense qu'il faudra aussi revoir la tarification de l'eau pour un certain nombre de familles. Cela touche à l'amendement que nous avons produit il y a deux ans pour les branchements ayant induit des augmentations fortes pour les ménages consommant peu. Cela pose des problèmes. Je comprends l'argumentation ayant trait à l'équilibre du budget mais d'autres solutions doivent être trouvées, car ces augmentations s'additionnent à d'autres éléments. Elles ne sont pas isolées.

M. Thierry QUENNEHEN

Je souhaite poser une question aux élus et au Conseil Général qui en a la charge : quel est l'avancement du FSH et de sa prise en charge des aides d'eau ?

Une intervenante

Ce n'est pas mis en place.

M. José LAHEYE

Ce n'est pas signé. Cela fait des mois.

M. Michel CHAMPREDON

Gaston GAUDEMER répondra. La parole est à M. MABIRE.

M. Arnaud MABIRE

Lors de la commission, j'ai évoqué la possibilité d'approfondir des pistes de recettes potentielles, notamment pour les lotissements. En effet, il faudrait revoir le coût de branchement des lots, car nous connectons des personnes qui sont déjà connectées, multipliant ainsi par 2 le coût du raccordement auquel s'ajoutent 650 euros de PFAC et des coûts de terrassement pour les particuliers. Il faudra être très clair quant aux coûts engendrés par le raccordement des communes car certaines familles ne pourront pas se raccorder. Nous découvrons aujourd'hui que le coût du raccordement ne sera pas de 1 100 euros mais de 2 500 euros : l'augmentation est très conséquente. Il existe peut-être d'autres gisements de recettes : je souhaiterais qu'on recherche davantage de solutions. La mensualisation permettrait en outre de lisser la dépense.

Mme Marie-Claude OTTAVI

Monsieur GAUDEMER a promis en commission que la mensualisation interviendrait au plus tard le 31 décembre 2013. Il est important que cette promesse figure au compte rendu afin de l'acter.

M. Alain NOGAREDE

Je m'abstiendrai sur ce budget et souhaite donner une explication de vote. Je souhaiterais que nous soyons nombreux à nous abstenir car, ainsi qu'il l'a été rappelé, ce budget annexe ne peut être abondé par le budget principal. Or, l'année prochaine, cette discussion et les augmentations se répéteront. Il faut donc sensibiliser l'Etat à ce problème. L'Agence de l'eau perçoit de l'argent pour chaque mètre cube consommé : nous n'avons pas évoqué la TVA. Un ensemble de collectivités – car nous ne serons pas la seule – rencontrera des difficultés pour appliquer les normes. Ces dernières portent sur la santé, nous sommes donc obligés d'y souscrire, mais nous devons sensibiliser l'Etat, notamment le Préfet à travers nos délibérations, qu'il reçoit, en lui adressant une lettre requérant une aide plus conséquente de l'Agence de bassin, au même titre que l'ADEME à une certaine époque, pour contribuer aux financements des investissements des collectivités ou pour contribuer aux aides de l'Etat en finançant les Agences de l'eau. Nous ne pourrions pas nous en sortir autrement, et nous ne sommes pas la seule collectivité dans ce cas. L'ensemble des collectivités ayant réalisé des investissements comparables aux nôtres feront face aux mêmes difficultés.

M. Thierry DESFRESNES

Je soutiens en grande partie les propos de Monsieur NOGAREDE car nous ne pouvons pas être satisfaits d'une telle augmentation des prix de l'eau. Ainsi que l'a rappelé Monsieur PREVELLE, nous connaissons tous des familles en difficulté pour diverses raisons. Le budget de l'eau représente aujourd'hui une dépense conséquente et des familles ont des difficultés à régler leurs factures. C'est une réalité. Je rejoindrai le vote de Babette CASSIUS.

Je souhaiterais aborder à nouveau des points que nous avons évoqués le 25 octobre dernier. En effet, le débat dépasse le prix de l'eau car notre collectivité n'est pas la seule en difficulté. Les décisions prises il y a quelques années au regard de normes pèsent sur les familles qui doivent payer ces investissements, notamment celui de la station d'épuration. Il faut revoir cette situation qui n'est pas acceptable. Il faut que l'Etat revoie sa position et son financement via l'Agence de l'eau et le législateur doit s'emparer de cette question. Il n'est pour l'instant pas possible d'abonder le budget de l'eau à partir du budget principal mais le droit est ainsi fait qu'il évolue, mais il le fait sous la pression des collectivités locales.

J'avais dressé un parallèle avec les ordures ménagères, car bien qu'elles ne fassent pas l'objet d'un budget annexe, la problématique est la même. Tout un chacun souhaite une consommation d'eau amoindrie, créant ainsi un effet pervers, puisque le prix de l'eau augmentera du fait de cette moindre consommation. Le prix au mètre cube deviendra insupportable. Il faut mobiliser les parlementaires. Un vrai problème de fond est posé, et l'Agglomération doit être en pointe sur ces questions et interroger les personnes en capacité de modifier la situation.

De plus, je réitère mon intervention traitant d'un droit à l'eau privilégié pour les familles. L'Agglomération doit réfléchir en interne à ce sujet. Un accès gratuit pour les premiers litres consommés devrait être permis. Il existe des obstacles – le manque de compteurs individuels, etc. – mais l'Agglomération doit progresser afin que l'eau consommée soit moins chère, quitte à ce que les litres d'eau surconsommée soient, quant à eux, surtaxés.

M. José LAHEYE

Depuis 2008, j'ai constamment réclamé en commission et dans ce Conseil que le taux de l'aide de l'Agence de l'Eau soit réévalué. Je rappelle que sous les gouvernements de MM. CHIRAC et SARKOZY, les caisses de l'Agence de l'eau ont été ponctionnées pour abonder le budget de l'Etat. Cette situation a permis aux Agences de déclarer qu'elles n'avaient plus de fonds à attribuer alors que c'était inexact. Cela peut être infléchi car nous avons un nouveau gouvernement depuis mai dernier.

Je rejoins les propos de mon collègue : certaines familles sont asphyxiées par les augmentations des prix de l'énergie, et aujourd'hui, nous allons en ajouter une. Monsieur GAUDEMER m'a assuré qu'il attendait encore la réponse du Conseil Général afin qu'il mette en place le FSH. Or nous n'avons pas de visibilité sur l'avancement du dossier. Quand pourrons-nous aider ces familles qui en ont besoin de façon urgente ? J'attends une réponse précise des personnes siégeant au Conseil Général. Cette situation n'est pas acceptable. Nous avons accompli notre part de travail – commission et Agglomération – mais la réponse n'est plus de notre ressort.

M. Philippe VIVIER

Nous devons travailler à nouveau dans les prochaines années les méthodes du budget de l'eau. Bien que sensible aux équilibres, je suis circonspect face à de telles augmentations. Nous avons environ 350 000 normes en France et elles nous handicapent. J'approuve les normes afférentes aux questions de santé, mais la rigidité de leur mise en place n'est pas tenable. Nous nous imposons des « couperets » concernant les rénovations des réseaux, par exemple, car si nous respectons les délais, les budgets exploseront dans les années futures. Nous devons veiller à ce que les normes que nous produisons ne se retournent pas contre nous.

Je partage tout à fait les propos de Jean-Yves GAIN. Je m'abstiendrai quant au budget de l'eau car je suis très insatisfait d'avoir été mis devant le fait accompli en si peu de temps. Le prix d'un raccordement des eaux usées est de 2 927 euros pour un particulier. Or, il est le même pour un lotissement ou un immeuble, ce que je ne comprends pas. Il faudra me démontrer la réalité de ces coûts. Je voterai contre cet élément-là, car il nous est annoncé en commission que c'est le même tarif pour tous, mais je ne comprends pas pourquoi. Quant à la participation PFAC, si une habitation supporte une partie de ce qui a été payé antérieurement, pourquoi un immeuble n'a qu'une seule contribution ?

M. Gérard SILIGHINI

Je ne répondrai pas à l'interpellation de M. LAHEYE quant au FSH car je ne suis pas au fait du calendrier de ce dossier. Cela dit, j'ai entendu la requête et je me saisirai davantage de ce dossier. Pour revenir au débat de l'eau, cette augmentation me paraît importante et dommageable, ainsi qu'il a été rappelé en commission des finances et dans les groupes de travail. Il est possible de ne pas voter ce budget et d'interpeller l'Etat, mais je ne suis pas sûr que cela débloque la situation. Des occasions manquées peuvent expliquer ce seuil monumental : l'une d'entre elles – et Gaston GAUDEMER l'a évoquée –, c'est l'absence d'augmentation lissée. En effet, il n'y a pas eu d'augmentation entre 2004 à 2010 alors qu'à l'échelle nationale, elle était de plus de 5 %. Cela signifie que ce lissage a eu lieu dans d'autres territoires.

De plus, des choix ont aussi été pris depuis les origines, à savoir, le non-subventionnement des investissements. En effet, l'investissement n'a pas été subventionné par le budget principal mais bien par le budget annexe de l'Agglomération. Nous avons bénéficié d'autres subventions. Le Conseil Général, pris à partie tout à l'heure, a investi 8 millions d'euros, que nous n'avons été obligés d'emprunter. Et cela nous a quand même aidés.

L'absence de subvention signifie qu'en passant par la taxe à l'utilisateur et non par l'impôt, nous faisons payer au même tarif des personnes au SMIC et d'autres possédants des piscines. Je crois que c'est clair. Il faut le savoir. L'avantage de la subvention par l'impôt est de nous permettre de jouer à « Robin des Bois ». Cette occasion manquée, je ne sais si elle est rattrapable, c'est-à-dire que dans l'histoire future du service de l'eau de l'Agglomération, des investissements sont à réaliser et leurs augmentations à intégrer. Outre ce qui a été noté par Messieurs VIVIER et MABIRE quant à la question de l'assainissement pour les immeubles, nous avons intérêt à nous projeter loin dans l'avenir – et cela ne nous empêche pas de demander aux députés de changer les lois et à l'Etat de prendre ses responsabilités – afin de comprendre si nous avons la possibilité de rétablir l'équilibre entre le contribuable et l'utilisateur concernant les investissements ; tout en gardant à l'esprit que les frais de fonctionnement ne peuvent être subventionnés.

Mme Simone CHARGELEGUE

Je ne suis pas originale en ce qui concerne le prix de l'eau : il est évident que nous le trouvons trop élevé. J'adresse une question à la commission : le prix de l'eau dans d'autres villes en France a-t-il été examiné ? Si cela était le cas, il aurait été judicieux de fournir des exemples dans le dossier. En effet, nous observons à notre niveau cette augmentation mais si cela est possible, il faudra nous transmettre ces comparatifs. Je suppose que l'organisation de ce service a été analysée, car l'organisation du travail rentre aussi dans le coût de la prestation. Je souhaite également soulever la question du prix du raccordement et je soutiens les interventions précédentes : je pense en effet que le prix du raccordement doit être fonction des travaux réalisés. La facturation est ainsi complexifiée mais tous les raccordements ne sont pas équivalents. Il est dommageable que le prix soit le même pour tous.

M. Thierry QUENNEHEN

Je voterai des deux mains cette délibération car je pense que l'augmentation est inéluctable. Nous devons y faire face. Je rappelle qu'avoir de l'eau est une chance, que de nombreuses personnes dans le monde n'ont pas, quels que soient leurs revenus. Il est à noter que 95 % des nappes phréatiques françaises sont polluées par des éléments agricoles mais aussi par l'usage abusif des particuliers – pots de peinture dans l'évier, usage massif de désherbant.

La dépollution de l'eau a un coût mais il est de notre devoir de fournir une eau potable à la population. Nous devons assumer ce coût quoi qu'il en soit. Je pense qu'il est nécessaire de s'habituer et d'habituer la population à payer le prix nécessaire pour bénéficier de cette eau.

De plus, les coûts ont augmenté car les municipalités précédentes n'ont pas pris de décision de maintenance des réseaux. En effet, nous remplaçons actuellement des canalisations datant de l'après-guerre. Or, si ces canalisations avaient été régulièrement remplacées et entretenues, nous n'aurions peut-être pas de tels problèmes nous poussant à investir de façon très importante. Je souligne qu'il est paradoxal de réclamer un budget annexe pour les déchets ménagers afin d'obtenir une visibilité des tarifs : c'est le cas pour l'eau et la vérité des prix est là. Je soutiens cette proposition car les habitants doivent disposer du coût des services. Toutefois, j'avertis les personnes qui soutiennent les budgets annexes que des hausses de tarif seront requises afin de compenser les investissements pris dans le domaine des déchets.

Concernant un financement par l'impôt, je vous rappelle nos âpres débats et les votes contre au prétexte que cela était injuste. Il me semble qu'il faudrait sortir de ce débat et assumer l'augmentation du prix de l'eau.

Mme Elisabeth CASSIUS

Je suis relativement contente d'apprendre que nous aurions pu subventionner l'usine de traitement des eaux usées autrement que par le budget de l'eau...

Mme Christine FESSARD

Non.

Mme Elisabeth CASSIUS

J'ai compris cela.

M. Gaston GAUDEMER

Je ne suis pas sûr que les personnes en assainissement non collectif auraient accepté de subventionner la station d'épuration par les impôts.

Mme Elisabeth CASSIUS

Nous aurions pu subventionner une usine.

M. Gaston GAUDEMER

Non.

Mme Elisabeth CASSIUS

L'un des problèmes réside aussi dans le fait que nous sommes en train de les payer en 15 ans, à cause des banques. J'espère que ces équipements dureront plus de 15 ans.

M. Gaston GAUDEMER

L'usine est amortie en 35 ou 40 ans.

M. Michel CHAMPREDON

Nous vous répondrons par la suite. Poursuivez.

Mme Elisabeth CASSIUS

Nous la payons en 15 ans alors qu'elle est amortie en davantage de temps.

M. Gaston GAUDEMER

Je ne demande pas mieux qu'à trouver un emprunt qui s'ajuste à la durée de l'amortissement. Les canalisations sont amorties sur 50 ans et l'usine en elle-même le sera en 35 ou 40 ans.

Mme Elisabeth CASSIUS

Nous devrions travailler avec le budget du FSH épargné en 2012 afin de travailler avec les CCAS pour aider les familles en difficulté en 2013, plutôt que d'attendre le Conseil Général qui n'est pas apparemment pas prêt.

M. Patrick PATTYN

Je rebondis quant aux propos accusant les agriculteurs de la pollution des nappes phréatiques : vis-à-vis de mes collègues céréaliers ou éleveurs, je précise que c'est le citoyen « lambda » qui pollue le plus, car en tant qu'agriculteurs ou gérants d'entreprises, nous sommes soumis à des contraintes très sévères. Avant de citer les agriculteurs, il faudrait demander à tous les citoyens de faire attention à leurs actes.

M. Michel CHAMPREDON

J'ai encore deux demandes de parole. Je vous propose de clore le débat ensuite.

Mme Christine FESSARD

J'ai entendu l'ensemble des propos, et je suis d'accord avec la plupart d'entre eux. Il est vrai que la situation sera difficile, que les CCAS sont déjà sollicités, et le seront encore. Nous attendons beaucoup de l'aide provenant d'autres structures, tel que le Conseil Général. Il a été rappelé que chacun doit prendre ses responsabilités, et qu'il faut solliciter nos députés et nos sénateurs proches de nous afin qu'ils relaient nos sentiments sur les questions des normes. Nous sommes au fait de groupes de travail traitant de cette thématique. Toutefois, nous devons prendre nos responsabilités, et cela consiste aussi à ne pas se dédouaner en ne votant pas ce budget tout en sachant que le Préfet le fera à notre place – car c'est ce qui se passera. Pour moi, cela revient à perdre la face. J'ai été élue et je suis responsable.

M. Michel CHAMPREDON

De nombreuses personnes sollicitent à nouveau la parole. Quel est le micro qui s'allume ?

Mme Michèle RIVE

C'est Michèle RIVE sur le micro de Nathalie FURNON. Les CCAS s'interrogent quant aux aides à apporter aux personnes en difficulté de paiement de leur facture d'eau. Je propose que l'ensemble des CCAS du GEA soient réunis, de même que tous les élus concernés par les CCAS, afin d'avancer.

M. Alain NOGAREDE

Madame FESSARD s'est trompée : en effet, si le pourcentage d'abstention est fort, cela ne signifierait pas que le budget ne serait pas adopté. Avez-vous compris la différence entre l'abstention et le vote contre ? Par ailleurs, il y a des élus responsables et d'autres sont irresponsables : je fais partie des irresponsables car il en faut quelques-uns.

M. Serge Le BEC

Je rappelle mon intervention à la mairie lors du vote du budget lundi soir : il semble intéressant de travailler sur la recherche car nous avons des équipements et des installations neuves. Ainsi, certaines villes mettent en place des recherches afin d'utiliser les calories générées par les eaux usées pour le chauffage et la climatisation de bâtiments publics. Nous devrions travailler sur ces éléments. Je souhaiterais être mis au courant d'éventuelles recherches en cours à l'échelle de l'Agglomération, mais je signale que cela se pratique ailleurs.

M. Michel CHAMPREDON

Je donne à présent la parole au rapporteur puis je conclurai avant le vote. Gaston GAUDEMER.

M. Gaston GAUDEMER

Je réponds immédiatement à M. Le BEC : le CTEU a été conçu pour assurer une production annuelle de 675 000 mètres cubes de biogaz transformé en électricité par la cogénération. Nous revendons de l'électricité à EDF et nous chauffons les installations du CTEU. En vous écoutant, j'ai pensé être incompetent et ne pas être transparent, alors que quand j'ai pris cette fonction à la suite de M. NOGAREDE – c'est pourquoi j'ai du mal à comprendre sa position – il m'a été précisé que tout était à faire, à savoir : l'usine de traitement d'eau potable, rechercher de nouveaux forages, rénover les canalisations vétustes, construire un centre de traitement des eaux usées. Il est aisé de s'étonner de la facture. Je rappelle à ceux qui m'ont fait le reproche de ne pas avoir lissé les augmentations qu'à chaque proposition d'augmentation, je n'obtenais pas l'unanimité. Je n'ai pas de leçons à recevoir à ce sujet. Je suis très surpris car les investissements réalisés étaient obligatoires. Les 90 millions évoqués par Monsieur le Président regroupent le CTEU, l'usine de traitement d'eau potable, et tout le reste. Vous avez le droit de ne pas voter le prix de l'eau si vous ne voulez pas, mais on ne peut plus rien faire. Vous prenez à partie l'Agence de l'Eau qui a déjà participé à la construction de l'usine de traitement d'eau potable et de la station d'épuration.

Concernant la comparaison des prix pratiqués par les autres collectivités : il est vrai que nous avons longtemps pratiqué l'un des prix les plus faibles de France, mais cela est aisé sans investissement. Nous serons probablement l'une des collectivités qui pratiquera un des prix les plus élevés, mais il diminuera, à mesure que les autres collectivités investiront à leur tour, afin de remplir leurs obligations légales.

Concernant la mensualisation : je suis prêt et j'aurais pu la mettre en place dès maintenant. Mais je ne l'ai pas fait à cause des nouveaux protocoles, car je ne souhaite pas changer la base dans six mois. Nous avons tenu de nombreuses réunions avec le service des finances, et je vous assure qu'avant la fin de mon mandat, la mensualisation sera en place.

En ce qui concerne le FSH, je suis d'accord avec Madame CASSIUS et je l'ai rappelé lors du DOB. Etant donné les difficultés du Conseil Général à le mettre en place, je suis d'accord de ne plus contribuer au FSH car une fois cet argent versé au Département, nous n'en aurons plus la maîtrise. Or, cette somme – qui avoisine les 27 000 euros – peut être neutralisée dans notre budget et ainsi que Madame RIVE l'a suggéré, nous pouvons travailler avec les CCAS à travers une commission. Nous étudierons alors les cas connus du CCAS. J'espère que cela est possible et je suis en train de me renseigner en ce sens.

La facturation sociale pose quant à elle des problèmes. Je les ai abordés en commission. Cette mesure figurait au programme du Président de la République, mais ils ont fait part lors d'une réunion de leurs difficultés à le mettre en place. En effet, il faut tenir compte du nombre de personnes dans le foyer, des revenus, etc., et le prix de l'eau devra être augmenté de façon conséquente si les consommations sont moindres. Seules quelques collectivités ont mis ce système en place mais elles rencontrent des difficultés.

J'ai tenté de répondre à l'ensemble des interrogations. J'avoue franchement être déçu car j'avais cru être transparent dans ma démarche depuis dix ans. J'aurai pu augmenter le prix de l'eau alors que les structures n'étaient pas construites – mais je suis certain que cela n'aurait pas été accepté. J'ai fait en sorte que les augmentations aient lieu car elle est mise en eau aujourd'hui. J'avais toujours anticipé cette augmentation et vous avais prévenu.

M. Michel CHAMPREDON

Je souhaite intervenir tout d'abord en ce qui concerne les montants du centre de traitement des eaux usées. Il est important de rappeler les contributions des divers acteurs à ce CTEU qui a coûté 67 millions hors taxes. Le montant de l'équipement en lui-même est de 46 millions, mais le projet comprend également les acquisitions, les réseaux de transferts, les postes de refoulement, les bassins de stockage et des frais divers dont les études, etc.

L'Agglomération a investi 37 250 000 euros, ce qui représente une somme conséquente. L'Agence de l'eau a donné 21,5 millions hors taxes et aussi octroyé 10 millions d'euros de prêt à taux 0. Le Département a contribué à hauteur de 8,2 millions et l'EPFN 300 000 euros. Voilà pour la réalité des chiffres et le coût porté par chacun.

Concernant l'UTEP (l'Usine de Traitement de l'Eau Potable) : le coût total de l'opération est de 19,5 millions hors taxes. Les contributions de chaque acteur sont les suivantes : l'Agglomération à hauteur de 6,9 millions, l'Agence de l'Eau à hauteur de 9,9 millions – une somme plus importante que celle versée par l'Agglomération –, le Conseil Général à hauteur de 2,7 millions. Il faut noter que ces coûts comprennent les 13 forages réalisés pour la déviation. Vous vous souvenez qu'en 1999, le gouvernement d'alors avait signé la déclaration d'utilité publique pour la déviation sud-ouest d'Evreux tout en conditionnant cette déclaration à la recherche d'une nouvelle nappe phréatique afin d'assurer l'alimentation en eau potable du bassin de vie d'Evreux en cas de pollution. Des forages ont eu lieu pendant quatre ans afin de sécuriser l'alimentation en eau potable et ont été payés avec le budget de l'eau : il faut donc intégrer ces coûts. Par la suite, les crédits d'Etat permettant la construction de la déviation avaient disparu, retardant le projet. Mais des crédits ont à nouveau été attribués à ce projet et j'espère que les travaux commenceront sous peu. Ces éléments sont factuels.

Concernant les enjeux de l'eau, Thierry QUENNEHEN en a rappelé les aspects sociétaux. Ce bien se raréfie, donc son coût augmente. Le coût de ces services, qu'ils soient gérés par le public ou le privé, augmente. Philippe VIVIER a rappelé la problématique de l'inflation des normes, qui est un problème réel. Je siège au Comité directeur de l'association des maires de France, je vous assure qu'il ne se passe pas une réunion du Comité sans que la question des normes et de l'étranglement des collectivités ne soit abordée. De nombreuses normes proviennent de l'Union Européenne : le centre de traitement des eaux usées a été rendu obligatoire par la directive européenne sur l'eau du 23 octobre 2000. L'Agglomération a été mise en demeure de mettre aux normes les stations d'épuration de Gravigny et d'Evreux avant le 31 décembre 2011, date à laquelle le centre devait fonctionner. La délibération retenant le site de Gravigny date de 2004.

Il faut toutefois noter les aspects positifs. Nous bénéficions actuellement d'un site à la pointe de l'écologie et de la technologie. Il ne génère aucune odeur, préserve l'environnement et revalorise les déchets notamment à travers le biogaz transformé en électricité vendue à ERDF. Les matières sèches sont transformées en granulés et redistribués gratuitement aux exploitants agricoles. Cette usine fait référence. Un tel montant s'explique également à travers ces éléments liés à la question de l'environnement. Il est estimé que le centre peut traiter les eaux usées de 123 000 équivalents habitants. Il faut rappeler cet élément.

La cherté de l'eau modifiera certainement les usages des particuliers, des entreprises, des administrations. Nous pouvons anticiper une consommation plus contrôlée suite à un prix plus élevé. Lorsque j'étais Président d'Eure Habitat, je me souviens que nous avons mis en place la récupération des eaux de pluie afin de limiter la consommation d'eau du robinet lors de l'arrosage du jardin ou du lavage de voitures. Il faut toutefois noter que moins il y a d'eau consommée, moins nous avons de recettes et l'équilibre financier est plus difficile à atteindre. Cette situation ressemble à un cercle vicieux.

Concernant la question de la gratuité des premiers mètres cubes d'eau, en se basant sur le principe que c'est un besoin de première nécessité, Monsieur GAUDEMER s'est rendu à Paris afin d'étudier la possible organisation d'un tel système. Toutefois, la gratuité des premiers mètres cubes rend obligatoire l'augmentation du coût des mètres cubes suivants. C'est un système de vase communicant.

Sur la question des CCAS et la proposition de Michèle RIVE, je suis prêt à affiner la démarche de mobilisation des CCAS, déjà très sollicités afin d'aider des familles à payer leurs factures d'eau. Monsieur GAIN est intervenu pour rappeler l'importance de la communication lors du DOB, il faudra également mettre en place une pédagogie particulière pour l'eau.

Des groupes associatifs et d'autres acteurs demandent à visiter les usines. Un système permettra aux citoyens usagers de se rendre du degré de technologie et de traitement de l'eau et des boues. Ces lieux seront ouverts lors de la journée du patrimoine en septembre prochain, au titre du patrimoine public local visitable. Ces actions font partie des dimensions à développer.

Je conclurai en précisant que nous connaissons Gaston GAUDEMER, qui est une personne de bonne foi, compétente et s'étant largement investie dans ce dossier depuis de nombreuses années. Je comprends qu'il ressente de l'amertume mais nous pouvons lui renouveler notre confiance sur ce dossier difficile, complexe et long. Je crois que son investissement est précieux pour l'Agglomération. Je mets à présent aux voix la délibération. Qui est contre ? 5. Qui s'abstient ? 14. Faites-vous le compte Madame MOUSSEL ? Nous sommes 76 présents.

Le Conseil d'Agglomération, à la majorité:

☞ **FIXE (5 voix contre et 14 abstentions) le prix du m³ d'eau potable à 1,50 € HT pour l'année 2013 ; le prix du m³ d'eau assaini à 2,26 € pour l'année 2013 ; le tarif des abonnements pour l'année 2013 ainsi qu'il suit :**

Compteurs	Tarifs 2012 H.T.	Tarifs annuels 2013 H.T.	
		Abonnement pour branchement actif	Branchement fermé
Diamètre 12 mm	59,00 €	60,48 €	30,24 €
Diamètre 15 mm	59,00 €	60,48 €	30,24 €
Diamètre 20 mm	105,18 €	107,81 €	53,90 €
Diamètre 30 mm	164,23 €	168,34 €	84,17 €
Diamètre 40 mm	221,96 €	227,51 €	113,75 €
Diamètre 60 mm	468,70 €	480,42 €	240,21 €
Diamètre > 60 mm	877,58 €	899,52 €	449,76 €

8 - Branchements d'assainissement – Tarifs

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération porte sur les branchements. Gaston, je pense que les deux débats se mélangent. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4 votes contre et 7 abstentions.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **FIXE** (8 voix contre et 8 abstentions après intervention de Mme Chapelle au point suivant) à 2 927,39 € le tarif 2013 du branchement au réseau d'assainissement eaux usées

9 - Participation pour le financement de l'assainissement collectif – Délibération de principe

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération porte sur la participation pour le financement de l'assainissement collectif.

M. Gaston GAUDEMER

Je rappelle que cette délibération est une délibération de principe qui nous permettra de travailler sur ce document. Nous avons longuement évoqué ce sujet en commission et je l'ai évoqué en traitant du prix de l'eau et de l'assainissement. Si vous avez besoin de précisions, je peux vous répondre mais c'est une décision de principe. Nous reviendrons vers vous pour affiner le dossier.

LAURENCE CHAPPELLE

Est-il possible de voter à nouveau pour la délibération 8 ? Nous n'avons pas eu le temps de lever la main.

M. Michel CHAMPREDON

Qui est contre ? 8. Y a-t-il toujours 7 abstentions ? Non, 8. La délibération numéro 9, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **INSTITUE** la Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) en vue d'une mise en œuvre courant 2013, sur le territoire du GEA.

10 - Recherche en eau potable dans la vallée de Huest – Sondages de reconnaissance – Dégâts causés aux cultures – Indemnisation de l'exploitant agricole

M. Gaston GAUDEMER

Cette délibération permettra d'indemniser l'agriculteur chez qui nous avons causé des dégâts selon le barème prévu par la Chambre d'Agriculture.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à indemniser M. LEMAITRE, exploitant agricole concerné par les dégâts causés lors des travaux de recherche en eau potable dans la Petite Vallée à Huest à hauteur de 1067,19 €, conformément au barème de la Chambre d'Agriculture et à signer tous documents afférents à ces indemnisations.

11 - CTEU – Acquisition parcelle AH79p appartenant à la ville d'Evreux – Constitution de servitudes de passage de réseaux sur les parcelles AH 83 et 242

M. Gaston GAUDEMER

Cette délibération porte sur la parcelle AH79p qui appartient à la Ville dont l'Agglomération a besoin sur une emprise de 5 545 mètres carrés pour des ouvrages de transfert, à savoir un bassin de stockage restitution et un poste de refoulement. La parcelle a été estimée à hauteur de 275 000 euros. Je vous propose d'acquérir cette parcelle.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

L'acquisition de cette parcelle ne présente pas de difficulté particulière, mais l'ancienne station de traitement des eaux usées de la rue du Faubourg Saint Léger était construite sur la parcelle adjacente. Cette ancienne station aurait pu être prise en compte dans le dossier des budgets des eaux usées, car elle sera déconstruite. Y a-t-il une planification de ces travaux ?

M. Gaston GAUDEMER

Un marché sera lancé dans les prochaines semaines. Nous attendons la mise en eau de l'installation.

M. Thierry COT

Une problématique de désamiantage doit être prise en compte.

M. Gaston GAUDEMER

Absolument. Je pourrais vous répondre...

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Quels sont les délais de réaménagement du secteur ?

M. Gaston GAUDEMER

Je vous répondrai très précisément.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

M. Robert CHAPLAIS

Je m'abstiens.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **DECIDE** (1 abstention) l'acquisition de la parcelle AH79p appartenant à la ville d'Evreux sur lequel le GEA a construit des ouvrages de transfert de l'ancienne station d'épuration (un bassin de stockage restitution et un poste de refoulement), pour un montant de 275 000 €, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir entre le GEA et la Ville d'Evreux relatif à l'acquisition de la parcelle AH 79p (5545 m²) incluant la constitution de servitudes de passage de réseaux sur les parcelles AH 83 et 242 au profit de la parcelle AH 79p

REVENUS ET CHARGES

12 - Commune de FAUVILLE – Remise en état de la classe mobile - Annulation fonds de concours

M. Michel CHAMPREDON

Christine FESSARD présente cette délibération traitant de l'annulation d'un fonds de concours.

Mme Christine FESSARD

La commune de Fauville sollicitait un fonds de concours en décembre 2011 auprès du GEA afin de réaliser des travaux d'une classe mobile. La convention financière a été signée et la délibération a été prise. Or les documents et factures transmis par la commune pour le paiement de la subvention ont démontré que l'opération a été payée en novembre 2011. Après discussion entre le Président et moi-même, nous vous demandons d'annuler la délibération.

M. Gérard DUMONT

Cette opération a permis de sauver une petite entreprise.

Mme Christine FESSARD

Absolument. Je suis contente que tu le mentionnes.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Une abstention.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **ANNULE** (1 abstention) la délibération n°11 du 16 février 2012 ainsi que la convention financière du 6 mars 2012, attribuant un fonds de concours de 2 340 € à la commune de Fauville en raison du non respect des conditions d'attribution

13 - Commune d'Evreux – Acquisition de deux lames de déneigement – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération et la suivante portent sur le fonds de concours du GEA. Evreux acquiert deux lames de déneigement pour 6 200 euros. Pas d'opposition ? Pas abstention ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 3 125 € à la commune d'EVREUX pour l'acquisition de deux lames de déneigement et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

14 - Commune des Ventes – Acquisition de deux lames de déneigement – Fonds de concours du GEA

M. Michel CHAMPREDON

La commune des Ventes acquiert deux lames de déneigement pour 7 100 euros. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 3 500 € à la commune des VENTES pour l'acquisition de deux lames de déneigement et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

ADMINISTRATION

15 - Gestion du Système d'informations géographiques (SIG) - Mise à disposition de la ville d'Evreux de l'Administrateur - Convention GEA / Ville d'Evreux

M. Michel CHAMPREDON

Mme BIDAULT présente cette délibération.

Mme Olga BIDAULT

Vous disposez du détail du Système d'Information, notamment de ses missions et de son intérêt. Il s'agit de mettre un administrateur du SIG au GEA à travers une convention avec la ville d'Evreux à hauteur de 50 % du temps de cette personne. Le service urbanisme avait prioritairement besoin des services du SIG, mais ce dernier est à présent étendu à divers services municipaux, tels que les espaces verts ou les Services du Bâtiment et Domaine Public.

M. Michel CHAMPREDON

Merci Madame BIDAULT. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **AUTORISE** Mme Fessard, 1^{ère} Vice-présidente, à **SIGNER** la convention de mise à disposition de la ville d'Evreux de l'Administrateur du Système d'informations géographiques (SIG) du GEA et tout avenant à intervenir dans le cadre de la mutualisation entre le GEA et la ville d'Evreux de ce poste d'administrateur SIG

PERSONNEL

16 - Tableau des effectifs – Mise à jour

Mme Olga BIDAULT

La mise à jour du tableau des effectifs tient compte des changements de postes en raison des réussites aux concours et examens et des promotions et des mouvements de personnel – retraite, mutation, recrutement. La titularisation de 29 agents de catégorie C dans le cadre de la Loi de lutte contre la précarité de mars dernier est mentionnée dans la délibération. Il est à noter que ces titularisations n'ont pas d'incidence financière car ces « renforts temporaires » étaient déjà comptés dans la masse salariale. Il vous est proposé d'augmenter de 4 postes les effectifs du GEA, en passant de 423 à 427. Ces recrutements attendront le départ de certains agents. L'évolution de la masse salariale restant est contenue à 1 %. Il est question du recrutement de 15 jeunes dans le cadre du dispositif Emplois d'avenir dans la délibération.

Ce dispositif permettra à des jeunes d'être recrutés et de découvrir des métiers, sachant que des formations seront possibles.

Ces personnes constitueront à terme un pôle d'agents polyvalents et seront réparties en qualité de renfort temporaire et/ou en remplacement de congés de courte durée. Il vous est demandé d'adopter ce tableau des effectifs, en sachant que celui de 2012 avait été adopté de la même façon.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? La parole est à Monsieur VIVIER.

M. Philippe VIVIER

Cette délibération illustre mon propos portant sur les incidences budgétaires à long terme de nos décisions : bien qu'elle porte sur les effectifs, elle a en effet une incidence de long terme. Il nous faut des éléments de prospective financière : l'augmentation peut représenter seulement 1 % mais les conséquences se feront sentir dans les années à venir. Il me semble dommageable que cela ne soit pas couplé avec une gestion prévisionnelle des emplois tant au niveau des compétences, des personnes et de la finance.

M. Thierry QUENNEHEN

Je m'interroge quant à l'augmentation de la masse salariale : comment est-il possible que 4 emplois supplémentaires augmentent la masse salariale de 1 % ? Je ne comprends pas. Comment doit-on comprendre l'appréciation « vu en 6^{ème} commission » ? Quel est l'avis de la commission : est-il favorable ou défavorable ? Avez-vous des éléments de réponse Madame BIDAULT ?

Mme Olga BIDAULT

Je ne fais pas partie de la 6^{ème} commission donc je ne peux pas vous répondre. Toutefois, la délibération a été étudiée et votée en CTP.

Mme Christine FESSARD

S'il a noté « vu en 6^{ème} commission », c'est parce que nous étions fatigués à l'issue des trois heures de réunion que nous avons tenues, mais notre avis est favorable, bien que cela n'ait pas été reporté sur le document. En ce qui concerne le 1 % de la masse salariale, il comprend l'ensemble des mouvements dont la titularisation de 29 agents dans le cadre de la loi et pour lesquels nous n'avons pas de marge de manœuvre. En revanche, nous avons travaillé sur les contrats aidés et la gestion des astreintes, qui représente un vaste sujet en termes d'économies.

M. Michel CHAMPREDON

Merci pour ces réponses. Qui est contre ? 1. Qui s'abstient ? 3.

M. Thierry COT

Non, 5.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **ADOpte** (1 voix contre et 5 abstentions) la mise à jour du tableau des effectifs du GEA au 1^{er} janvier 2013, le nombre total de postes inscrits étant de 427

17 - Prévoyance – Garantie maintien de salaire – Nouveau marché – Convention GEA/Publiservices

M. Michel CHAMPREDON

Les deux délibérations suivantes concernent le domaine de la santé. La première concerne la prévoyance et la seconde la complémentaire santé. J'attire votre attention sur le fait qu'il s'agit d'une amélioration notable du système existant jusqu'alors. Il doit contribuer à une meilleure prévention sanitaire en élargissant le nombre d'agents susceptibles de bénéficier d'une couverture santé, notamment parmi les plus bas revenus de nos agents, et ensuite de couvrir des incapacités de travail en maintenant leur salaire.

Mme Olga BIDAULT

Monsieur le Président, vous avez résumé l'essentiel. Au regard des différentes lois et décrets de la fonction publique mentionnés dans la délibération – et je ne citerai que celui du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection complémentaire de leurs agents –, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 27 a fait jouer une mise en concurrence suite à une sollicitation par le GEA. Il est proposé de retenir le groupe Sofaxis. Les conditions du contrat sont les suivantes : le contrat dure 6 ans à partir du 1^{er} janvier 2013 avec la possibilité de reconduire le contrat un an, une indemnisation à hauteur de 90 % du traitement de référence à savoir le traitement indiciaire, le régime indemnitaire et les nouvelles bonifications indiciaires avec un taux de cotisation de 0,91 %. Le GEA verse une participation mensuelle de 4 euros pour tout agent adhérent à la garantie de maintien de salaire, quel que soit le montant de celui-ci, afin d'inciter le plus grand nombre d'agents à être assuré. Cette somme est récente mais reçu favorablement par les agents et appréciée en CTP.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

M. Thierry DESFRESNES

Je donne une explication de vote pour mon abstention, qui ne porte pas sur le fond du dossier car je considère en effet que c'est un progrès pour les salariés. Mais un appel d'offres a été lancé et le groupe Sofaxis a été retenu alors que de nombreux fonctionnaires territoriaux bénéficiaient de la mutuelle nationale des fonctionnaires territoriaux. C'est donc une abstention de principe car je ne connais pas le groupe Sofaxis et je suis embêté qu'ils entrent dans le système.

M. Michel CHAMPREDON

Cela s'appelle une mise en concurrence. Y a-t-il des oppositions ? Non ? Des abstentions ? 5. Les autres sont pour. D'accord.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **FIXE** (5 abstentions) le montant de la participation du GEA à 4 € brut/mois/agent adhérent à la garantie prévoyance/maintien de salaire souscrite auprès de Publiservices Groupe Sofaxis et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** les conventions et avenants éventuels à passer avec cette société, lauréate de l'appel d'offres lancé par le Centre de gestion de l'Eure

18 - Protection sociale complémentaire Santé – Procédure de labellisation – Participation du GEA

Mme Olga BIDAULT

Cette délibération se base sur le même décret que celui susmentionné et a obtenu un avis favorable du CTP et de la sixième commission. Il est proposé que le GEA participe au financement de la complémentaire santé en modulant sa participation, en prenant en compte le revenu brut des agents. Cette décision s'inscrit dans un esprit d'équité et de solidarité. La délibération comporte le tableau de la participation découpé en 6 tranches de 350 euros. En observant ce tableau, vous pouvez noter que le principe de solidarité et de développement des adhésions pour les agents aux conditions les plus modestes est bien présent, notablement pour les deux premières tranches. Ce principe reste favorable excepté pour la tranche 6.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** de participer au financement des contrats labellisés de protection santé des agents, et **FIXE** le montant de la participation du Grand Evreux Agglomération tel que ci-après .:

Tranches de salaire	Mini	Maxi	Montant de la participation
TR1	0	1400 €	42,00 €
TR2	1400 €	1750 €	31,00 €
TR3	1750 €	2100 €	26,00 €
TR4	2100 €	2450 €	25,00 €
TR5	2450 €	2800 €	10,00 €
TR6	2800 €	et +	0,00 €

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EMPLOI – ECONOMIE SOLIDAIRE

19 - Parc d'activités de la Rougemare – Cession de terrain à la SCI GIROCLE (concession HYUNDAI)

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération traite de la vente à la Société SCI GIROCLE exploitant l'enseigne automobile Hyundai de 4 000 mètres carrés. Elle doit en effet déménager de Gravigny. Elle emploie actuellement 3 personnes et créera 2 postes sous 3 ans. Le montant de l'opération de vente pour lui permettre de déménager s'élève à 126 158 euros. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **CEDE** à la SCI GIROCLE représentée par Madame Nathalie GIRODO ou toute Société qui s'y substituera à la condition que Madame GIRODO en soit la représentante légale, environ 4 000 m² de terrain sur le Parc d'activités de la Rougemare, au prix total de 126 158 €, pour le transfert de la concession automobile HYUNDAI aujourd'hui installée à Gravigny et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

20 - Biopépinière - Convention d'Occupation Précaire GEA/IDD XPERT

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération concerne la convention d'occupation précaire avec IDD XPERT. Il s'agit de louer des locaux dans notre biopépinière pour 23 mois à cette Société. Pour ce faire, nous devons signer une convention d'occupation précaire qui stipule le prix de 130 euros hors taxe pour l'année. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Je suis étonné que les investissements de la biopépinière servent à cette Société qui utilisera ce local comme lieu de stockage, alors que c'est censé être un laboratoire. Ne sert-il qu'à cela ? Il est par ailleurs inscrit dans la délibération que le matériel est stocké « en l'attente de l'implantation durable de l'Entreprise dans les lieux ».

M. Michel CHAMPREDON

Ces locaux étaient vides quoi qu'il en soit et cela permet d'avoir des ressources. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la Convention d'Occupation Précaire et tout document à intervenir avec la société IDD XPERT ou toute société substituée à condition que Madame Laurence BENISSAN en soit la représentante légale, pour la location d'un laboratoire de 59 m² au sein de la Biopépinière, contre paiement d'une redevance annuelle de 130 € H.T./m²

21 - La Pépite – Plateforme d'insertion – Demande de subvention FSE au titre des années 2010/2013

M. Michel CHAMPREDON

Il s'agit de la demande de subvention au Fonds Social Européen pour 2010/2013 d'un montant de 79 260 euros pour un total de 158 520 euros, à savoir une subvention de 50 %.

Au-delà de 2013, les autres frais de fonctionnement de la Pépète devront être financés par les structures concernées. Pas d'oppositions pour demander cette subvention ? Adoptée.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **VALIDE** la maquette financière de la PEPITE, Plateforme d'émergence de projets et d'insertion du territoire d'Evreux, sous réserve de l'attribution de l'enveloppe FSE (79 260 € sur un total de 158 520 €), **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions afférentes et les avenants avec chaque financeur, ainsi que les certificats prévisionnels de contrepartie 2010 à 2012 et 2013 du GEA

TOURISME

22 - Schéma directeur des modes doux - Lancement de l'étude - Demande de subventions

M. Michel CHAMPREDON

Claude BEHAR présente cette délibération.

M. Claude BEHAR

Cette délibération est une délibération de forme puisque le PDU a été approuvé en avril 2012. Le constat avait été dressé qu'il fallait instaurer un schéma global. Permettez-moi, Monsieur le Président, de passer la main à Monsieur QUENNEHEN qui a travaillé sur la définition du cahier des charges en mon absence.

M. Thierry QUENNEHEN

Ce schéma directeur des modes doux vise à créer un maillage cyclable et piéton couvrant l'ensemble de l'agglomération suite à une recommandation du PDU qui avait constaté que les voies douces existantes n'étaient pas reliées entre elles et qu'elles nécessitaient une cohérence. Le PDU avait souligné que l'un des freins à l'utilisation du vélo était le manque de sécurité et la nécessité de disposer de sites propres pour le vélo.

L'étude lancée consistera à identifier les pôles intéressants à privilégier pour les déplacements quotidiens et touristiques. Il s'agira de repérer les flux de déplacements créés par les équipements professionnels et touristiques. L'étude se présentera sous forme de scénarii qui seront choisis par un comité de pilotage et à proposer à la décision du Conseil communautaire. Le déroulement de l'étude est classique : diagnostic, déclinaison d'hypothèses, élaboration du schéma directeur en fonction du scénario retenu. Il est proposé un comité de pilotage composé de MM BEHAR, QUENNEHEN, JAMES, METAYER, Mme FESSARD et des représentants du Département. Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à solliciter des financements pour la réalisation de cette étude, sachant que la Région Haute-Normandie propose de financer cette étude à hauteur de 60 %, avec un plafond à 21 000 euros et le FEDER à hauteur de 20 % avec un plafond à 30 000 euros. Le montant des subventions dépendra toutefois du coût de l'étude.

M. Alain NOGAREDE

Il semble en effet logique que l'étude du PDU appelle une autre étude. Je suppose que vous n'avez aucune estimation du montant de cette étude.

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur le rapporteur, vous répondrez plus tard. La parole est à Monsieur Le VOURC'H.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Cette étude sera certainement intéressante car elle nous communiquera des préconisations techniques et de programmation dans le temps des investissements. De nombreux travaux actuellement menés dans le cadre de l'Anru et du PRU sont bientôt achevés. Les pistes cyclables indiquées dans le PDU ont été fléchées mais ne sont pas praticables. Les aménagements futurs du TCSP concernant la rue du Docteur Oursel, la rue du Faubourg Saint Léger ont été présentés dans un groupe de travail mais je n'ai pas constaté de pistes cyclables prévues, alors qu'elles l'étaient dans le PDU. Existe-t-il une urgence à éliminer de fait les déplacements doux dans ces rues ?

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il d'autres demandes de parole avant que je donne la parole au rapporteur ?

M. Sid Ali FERROUK

Cette étude de schéma directeur des modes doux doit s'intégrer dans un cadre global, et notamment avec le schéma directeur de l'accessibilité, afin de ne pas créer de redondances. Je voudrais également faire partie de ce comité de pilotage.

M. Bernard BROCHOT

Concernant la forme du comité de pilotage, il avait été proposé d'ouvrir ce dernier aux membres des délégués du GEA en 5^{ème} commission. Je m'aperçois que cette proposition n'a pas été retenue. Est-ce un oubli ?

M. Michel CHAMPREDON

Cela ne pose aucune difficulté si quelques personnes supplémentaires souhaitent y participer. Nous souhaitons conserver une structure restreinte car les structures trop lourdes fonctionnent plus difficilement.

M. Bernard BROCHOT

Je m'étais présenté.

M. Michel CHAMPREDON

D'accord, il n'y a pas de problèmes.

M. José LAHEYE

Je reprends les propos de Monsieur Le VOURC'H et m'interroge : nous avons travaillé pour le PDU, le Livre Vert, et nous avons préconisé un maillage des pistes cyclables et l'utilisation des déplacements doux, mais quand commencera-t-on ? Cela fait 4 ans et demi que nous stagnons. Aucune réalisation concrète ne suit ses études. Nous savons ce que nous devons faire. Nous n'avons pas besoin de dépenser des sommes faramineuses pour le savoir. C'est de l'argent jeté par les fenêtres ! Il faut arrêter de dépenser de telles sommes car d'études en études, nous n'agissons pas. Je voterai contre.

M. Michel MOLINA

Je suis également intéressé pour faire partie du comité de pilotage afin d'observer à l'échelle du GEA, et non d'Evreux, l'ensemble des observations émises par le PDU qui ont une incidence sur nos Plans Locaux d'Urbanisme.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non ? La parole est au rapporteur Thierry QUENNEHEN.

M. Thierry QUENNEHEN

Concernant la remarque selon laquelle nous n'agissons pas, je pense que les techniciens qui travaillent quotidiennement sur ce dossier apprécieront cette remarque d'un élu qui est certainement au courant de leurs tâches.

M. José LAHEYE

Cela s'apparente à la remarque de tout à l'heure concernant les travaux. Faut-il entendre de telles bêtises !

M. Michel CHAMPREDON

Ecoutez-vous les uns les autres.

M. Thierry QUENNEHEN

Nous transmettrons.

M. José LAHEYE

Faites donc.

M. Thierry QUENNEHEN

La raison de cette étude provient du PLU qui a soulevé un certain nombre d'incohérences en ce qui concerne les pistes cyclables. L'objectif de l'étude est de mettre de la cohérence dans ce réseau car les constructions actuelles ont été réalisées par morceaux et ne correspondaient pas au fonctionnement de l'Agglomération. Par ailleurs, l'enjeu touristique est aussi à prendre en compte en s'assurant que les voies cyclables puissent être utilisées à des fins touristiques. Ces pistes cyclables doivent être un élément d'attractivité du territoire. Dans ce but, il faut encore travailler et réfléchir. Les techniciens qui travaillent sur les projets actuels prévoient des circulations stables et tentent d'anticiper le futur schéma directeur des modes doux. L'intérêt de cette étude est de créer un référentiel qui permettra dans les projets futurs d'organiser et de proposer des aménagements cohérents. Le problème rencontré dans la réalisation de la voie rue Fauville est typique : en effet, elle commence et ne débouche sur rien. L'aménagement comprend une portion acceptable et une autre comprend des poteaux en plein milieu. Le schéma des modes doux devrait résoudre ce type de difficultés, notamment en permettant aux techniciens d'intégrer ces contraintes.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. En ajoutant MM. BROCHOT, FERROUK et MOLINA au comité de pilotage, qui est contre ? 6. Qui s'abstient ? 1 personne.

Le Conseil d'Agglomération :

APPROUVE (6 voix contre et 1 abstention) la composition Comité de Pilotage du schéma directeur des modes doux du GEA, animé par le Vice-président au développement durable, au cadre de vie, à la préservation des espaces naturels, aux espaces verts et aux déplacements (M. Quennehen) et le Vice-président en charge du tourisme (M. Béhar) qui associe la Vice-présidente au soutien des communes et au développement du commerce et des services publics en milieu rural (Mme Fessard), le Vice-président à l'aménagement de l'espace communautaire et à l'urbanisme (M. James), le Vice-président à la voirie (M. Métayer), M. Bernard Brochot, M. Michel Molina, M. Sid Ali Ferrouk, ainsi que des représentants du Département de l'Eure, de la Région Haute-Normandie et de l'Etat, AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires financeurs et à signer tout document afférent

23 - Dispositif de soutien à l'hébergement touristique rural – Aménagement d'un gîte de groupe à Tourneville

M. Michel CHAMPREDON

Claude BEHAR présente cette délibération.

M. Claude BEHAR

Chers collègues, je ne reviendrai pas sur le contexte de l'hébergement touristique rural, ses enjeux et sur le dispositif de soutien. Le projet est situé à Tourneville et porté par Madame DROUARD. Ce gîte est intéressant car c'est un gîte de groupe et il existe une forte demande pour ce type de logements car il n'existe pas par ailleurs. Le projet est évalué à 52 000 euros.

Le Comité Technique du Département de l'Eure contribue à hauteur de 17 000 euros – pour 10 lits – et il est demandé une subvention complémentaire au GEA de 10 000 euros.

Mme Elisabeth CASSIUS

Est-il prévu une chambre pour handicapés dans ce gîte ?

M. Claude BEHAR

C'est une bonne question, j'en déduis qu'elle a bien été relayée. Cela n'est pas obligatoire mais il existe une politique incitative du Département qui augmente sa contribution par chambre en cas d'aménagement prévu.

Mme Elisabeth CASSIUS

Il serait bien d'inciter davantage ces pratiques, car c'est un véritable problème.

M. Claude BEHAR

En général, un logement est accessible au rez-de-chaussée.

M. Jean-Yves GAIN

Je rappelle qu'un premier projet comportait un accès handicapé mais n'a pas pu se concrétiser. Madame DROUARD a acheté une longère qui se situe à côté de son centre équestre, le gîte ayant une forte vocation équestre. Je ne suis pas sûr que la longère soit facile d'accès pour personnes handicapées.

M. Gérard DUPARD

N'y a-t-il pas eu l'obligation de passer par la commission de l'accessibilité des handicapés ?

M. Claude BEHAR

Cela n'est pas obligatoire pour les gîtes. Le service instructeur est l'ADETMIR et Gîtes de France.

M. Sid Ali FERROUK

Monsieur BEHAR, ces travaux constituent un aménagement avec la création de dix lits. L'accessibilité de ce site devrait tomber sous le sens car c'est une création. Cet aménagement ouvre le droit, au regard de la loi du 11 février 2005, à l'accessibilité d'au moins une place.

M. Claude BEHAR

Je me rapprocherai de l'ADETMIR mais je ne vais pas me substituer à cette instance. Je vous communique pour l'instant les informations dont je dispose.

M. Sid Ali FERROUK

Je m'abstiendrai par solidarité.

M. Michel CHAMPREDON

Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 1 contre ? Monsieur BIBES.

M. François BIBES

Je pense que cette délibération pourrait être reportée afin d'exiger des informations sur ce site.

M. Claude BEHAR

La demande de François revient à conditionner un projet par rapport à cet agrément : est-ce bien nécessaire ? Au cas où la loi rend l'accessibilité obligatoire, il est clair que le propriétaire s'y conformera. Je tiens à souligner que le service instructeur, l'ADETMIR, a approuvé le dossier et que le Comité Technique du Département a donné une subvention : ils sont au courant. J'entends cette demande et je me renseignerai pour savoir si cela est possible.

M. Michel CHAMPREDON

C'est une obligation pour les constructions neuves et non pour la réhabilitation de bâtiments anciens.

M. Christian De LANGHE

Afin de détendre l'atmosphère, je suggère que nous ordonnions une étude pour étudier tout cela.

M. Michel CHAMPREDON

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

Le Conseil d'Agglomération :

☞ DECIDE (2 abstentions suite à l'intervention de M. FERROUK au dossier 25) l'octroi d'une subvention d'investissement de 10 000 € pour le projet de gîte de groupe (10 lits) de Mme Drouard à Tourneville

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

24 - Commune d'Angerville – Révision du POS – Elaboration du PLU – Avis du GEA

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur JAMES présente les cinq prochaines délibérations portant sur l'aménagement du territoire.

M. Jean-Claude JAMES

Angerville a décidé de prescrire son POS afin de le transformer en PLU. Le GEA souhaite être associé à l'élaboration du PLU si vous êtes d'accord.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ DECIDE que le Grand Evreux Agglomération sera consulté sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Angerville

25 - Commune de La Chapelle du Bois des Faulx – Lotissement Promo Concept – Convention de rétrocession préalable

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération porte sur une convention de rétrocession préalable pour Le Chapelle du Bois des Faulx.

M. JEAN-CLAUDE JAMES

Il est demandé au GEA d'accepter la reprise des équipements relevant de sa compétence selon les modalités de la convention.

M. Michel CHAMPREDON

Qui s'abstient ? Monsieur FERROUK, une demande de parole ?

M. Sid Ali FERROUK

Nous nous sommes abstenus à la délibération 23.

M. Michel CHAMPREDON

D'accord, donc deux abstentions. Concernant cette délibération, pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **ACCEPTE** la reprise par le Grand Evreux Agglomération, à l'issue de la réalisation du lotissement Bertin immobilier (10 lots) à la Chapelle du bois des faulx, des différents équipements relevant de sa compétence et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre le Grand Evreux Agglomération, la commune de La Chapelle du Bois des Faulx et le Groupe BERTIN IMMOBILIER ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

26 - Commune de La Chapelle du Bois des Faulx – Lotissement Promo Concept – Convention de rétrocession préalable

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **ACCEPTE** la reprise par le Grand Evreux Agglomération, à l'issue de la réalisation du lotissement Promo concept (15 terrains à bâtir) à la Chapelle du bois des faulx, des différents équipements relevant de sa compétence et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre le Grand Evreux Agglomération, la commune de La Chapelle du Bois des Faulx et le Promo concept ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

27 - Commune du Vieil Evreux – Lotissement Promo Concept – Convention de rétrocession préalable

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **ACCEPTE** la reprise par le Grand Evreux Agglomération, à l'issue de la réalisation du lotissement Promo concept (5 terrains à bâtir) au Vieil Evreux, des différents équipements relevant de sa compétence et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre le Grand Evreux Agglomération, la commune du Vieil Evreux et le Promo concept ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

28 - Parc d'activités des surettes – Constitution d'un comité de pilotage

M. Jean-Claude JAMES

Vous connaissez tous le parc d'activités des surettes. Il vous est proposé une requalification et un réaménagement de ce site pour permettre de renforcer son attractivité et de reconstituer une offre foncière adaptée dans une perspective de renouvellement urbain. Pour ce faire, une étude d'aménagement, cofinancée par l'EPF et le GEA est réalisée. Une gouvernance spécifique doit être mise en place. Le comité de pilotage proposé comprend le Président, le vice-président de l'aménagement de l'espace, le vice-président au développement économique, le vice-président à l'eau et à l'assainissement, le vice-président à la voirie, un représentant de l'Etablissement Public Foncier, un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie, un représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, un représentant élu pour chaque commune concernée, à savoir Gravigny et Normanville.

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **APPROUVE** la composition ci-après du comité de pilotage de l'étude d'aménagement du parc d'activités des Surettes à Gravigny :

- M. le Président ou son représentant ;
- M. le Vice-président à l'Aménagement de l'Espace communautaire ;

- *Mme la Vice-présidente au Développement Economique ;*
 - *M. le Vice-président à l'Eau et à l'Assainissement ;*
 - *M. le Vice-président à la voirie ;*
 - *un représentant de l'Etablissement Public Foncier de Normandie ;*
 - *un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;*
 - *un représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;*
 - *un représentant élu pour chaque commune concernée (Gravigny et Normanville).*
-

DEVELOPPEMENT DURABLE

29 - Dispositif Conseiller en énergie partagé – Intervention dans les communes – Financement – Convention GEA / Communes

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur QUENNEHEN rapportera les délibérations du secteur du développement durable et la première concerne une convention avec l'ALEC.

M. Thierry QUENNEHEN

Le 28 juin 2012, le Grand Evreux a approuvé une convention avec l'ALEC pour la mise à disposition d'un conseiller en énergie partagé pour les 36 communes de moins de 10 000 habitants du territoire afin de les accompagner dans la maîtrise de leur consommation énergétique. Il était prévu pour chaque commune qui le souhaitait et qui se portait volontaire de réaliser un bilan sur les flux, d'assurer un suivi énergétique et d'animer des actions d'information et de formation à la fois pour les habitants et les employés communaux pour maîtriser les coûts d'énergie. Cette convention prévoit la mise en place d'une convention tripartite entre le GEA, l'ALEC et la commune et une partition financière pour cette intervention à la condition d'adhérer à l'Agence locale, cette adhésion étant gratuite et de contribuer financièrement à hauteur d'un euro par habitant pendant trois ans. Il faut également autoriser le maire à signer la convention. Il est proposé de fixer le montant de participation des communes. Je précise qu'il faut considérer cette participation comme un investissement, puisque l'objectif est de permettre la réalisation d'économies.

M. Serge BONTEMPS

Je m'interroge sur la durée : pourquoi 3 ans ? Je comprends bien la première année, mais une fois les détections et les chantiers mis en travaux, les deux années suivantes consisteront uniquement en de la surveillance alors qu'elles sont aussi chères. Cela me coûtera chaque année 5 000 euros.

M. Thierry QUENNEHEN

Les économies sont aussi...

M. Serge BONTEMPS

Je suis d'accord la première année, car cela vaut la peine d'investir 5 000 euros pour obtenir un diagnostic et éventuellement engager les travaux, mais quelles sont les actions des deux années suivantes ?

M. Michel CHAMPREDON

Vous répondrez par la suite. Je donne d'abord la parole à Christine FESSARD.

Mme Christine FESSARD

J'ai rencontré l'ALEC cet après-midi. Si nous nous engageons dans cette convention avec ma commune, la première année permettra d'obtenir le diagnostic d'un projet immobilier. Le travail sera technique. La deuxième année sera consacrée au patrimoine communal – qui n'est pas très conséquent. J'ai été très intéressée par la démarche d'animation en direction de la population. Un premier concours est organisé avec l'équipe du GEA pour diminuer les consommations d'énergie de la population. Des animations dans les écoles auront certainement lieu. Il restera donc un travail d'animation.

M. Guy BOURGEOIS

Le SIEGE a embauché il y a peu un technicien spécialisé en énergie. Les petites communes paieront une redevance au siège et une redevance à l'Agglomération, mais avec quel technicien travaillerons-nous ?

M. Michel CHAMPREDON

Ce n'est pas obligatoire.

M. Francis OBE

Je réitère mes deux remarques exprimées en commission des finances : je trouve le coût élevé car 1 euro par habitant pendant 3 ans représente une somme importante. D'après l'ALEC, le poste énergie représente 50 000 euros et nous pouvons espérer réaliser un gain de 20 % sur ce poste. Par exemple, supprimer l'éclairage public entre 23 heures et 5 heures économise 5 000 à 6 000 euros : ce sont déjà 5 % d'économies facilement réalisées. Ma remarque traite donc du bon sens, car lorsque les communes sont petites et ont accès à leurs factures elles peuvent significativement réduire leurs consommations d'énergie grâce à de telles mesures.

Ma deuxième remarque porte sur des dossiers spécifiques, telle que la création d'une filière bois, qui nécessite une intervention ponctuelle et non un accompagnement sur trois ans. Cette convention serait signée entre la commune concernée, l'ALEC et l'Agglomération mais je n'ai pas connaissance de la participation, des droits et devoirs de l'Agglomération dans ce projet. En réalité, il n'y a quasiment rien, hormis 5 000 euros.

Le dernier point de mon intervention porte sur l'objectif de la convention, qui est d'avoir une personne à plein-temps pour ce poste. Afin de délibérer de façon constructive, je propose de recenser les communes qui sont intéressées et prêtes à signer la convention avec l'ALEC, car c'est le véritable problème. Si elles sont nombreuses, le coût peut être diminué d'autant.

Mme Michèle RIVE

Je pense que je peux prendre le pari que la somme investie par les communes sera remboursée par les économies d'énergies générées par les conseils du conseiller en énergie partagé et ce, dès la première année. Cela me paraît évident car le conseiller analysera les factures de gaz, d'électricité, les consommations du parc automobile, etc., et conseillera les communes sur l'adéquation des contrats avec leurs besoins. Les économies seront rapides.

Il a été répondu à la question des trois ans lorsque la commune des Ventes a rencontré le conseiller aujourd'hui : au-delà des analyses, une série d'animations axées sur le guide du comportement est prévue. Ces animations visent les habitants et les agents de la commune. Ces actions permettront d'obtenir des économies d'énergie insoupçonnées. A titre d'exemple un défi a été organisé l'année dernière à LA CASE – le défi des familles à énergie positive – lors duquel les familles se sont engagées par équipes à diminuer leur consommation énergétique de 8 %. Le bilan a révélé que le groupe de famille le moins performant avait diminué ses consommations de 12 % alors que le plus performant atteignant les 18 % d'économie d'énergie en un an. C'est une action très intéressante et efficace. Je précise que je ne participerai pas au vote car je suis présidente de l'ALEC 27.

M. Michel CHAMPREDON

J'ai à nouveau trois demandes de parole, non, deux. José LAHEYE.

M. José LAHEYE

Je souscris aux propos de Michèle RIVE car cette action est nécessaire, mais je rappelle que nous avons fait d'importants progrès à l'Agglomération depuis la délibération qui date de 2010 : par exemple, la récupération du biogaz, nous utiliserons des voitures au méthane dès 2020, et nous autoproduisons peut-être notre méthane qui permettra de faire circuler les bus. Les techniciens, les ingénieurs et les chercheurs travaillent d'arrache-pied sur ces projets et nous ne pouvons que nous féliciter de cette délibération.

M. Bernard BROCHOT

Je n'ai pas vraiment pris connaissance de la convention. Je voudrais savoir si le conseiller en énergie partagé mis à notre disposition l'est gratuitement ?

L'ensemble des élus

Non, c'est un euro par habitant.

M. Bernard BROCHOT

Nous embauchons quelqu'un pendant trois ans, je souhaiterais savoir comment nous le financerons.

M. Sid Ali FERROUK

Dans le cadre de cette convention, les résultats de la thermographie sont-ils pris en compte pour améliorer l'efficacité de l'action ? Ou cette action est-elle séparée de la thermographie ?

M. Serge BONTEMPS

Je l'aborde dans le prochain point de l'ordre du jour.

M. Michel CHAMPREDON

S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je donne la parole au rapporteur pour qu'il réponde aux questions.

M. Thierry QUENNEHEN

Concernant le financement du conseiller en énergie partagé, la convention que vous avez approuvée prévoit un financement pour l'année 2012, *pro rata temporis* de l'exécution à 20 746 euros et sur les années 2013, 2014 et 2015 à hauteur de 75 000 euros financés par l'ADEME et le Conseil régional de Haute-Normandie.

M. Michel CHAMPREDON

C'est ce qui a été voté le 28 juin.

M. Thierry QUENNEHEN

Exactement. La part de l'Agglomération consiste en un euro par habitant. Je suis d'accord avec le fait qu'il y a des économies de bon sens, tel qu'un thermostat diminuant la température d'une salle la nuit. Pourtant, toutes ces économies faciles elles ne sont pas toujours réalisées : c'est ce qu'a noté le conseiller en énergie partagé. Ces conseils simples ne sont pas toujours mis en place, bien que la crise aide. L'extinction de l'éclairage la nuit n'est pratiquée que depuis peu. De plus, si un conseiller vous signale des opportunités, cela peut produire d'autres idées, sachant que personne ne possède la science infuse.

La reproduction du coût était évoquée, mais les économies réalisées sont aussi reproduites d'année en année, des moyens de financement sont donc dégagés d'année en année. Par ailleurs le conseiller en énergie partagé joue un rôle économique car il est intéressant d'avoir un ingénieur thermicien lors de projets de construction, car il pourra vous informer quant aux innovations et pourra négocier avec le maître d'œuvre, c'est ce qui vous est proposé. Concernant les questions d'énergie, force est de constater que nous nous rangeons facilement à l'avis du maître d'œuvre car nous n'avons pas le métier pour discuter avec lui. L'intérêt du poste, et son objectif, réside aussi dans cette action.

Vous pouvez arguer que les projets de construction ne sont pas quotidiens, mais lors de tels projets, un tel conseil a du sens car ils vous engagent pour plusieurs années. Les économies réalisées grâce à une meilleure isolation ou l'utilisation d'une nouvelle technologie seront valables pendant toute la durée de vie de l'équipement.

Enfin, l'ALEC agit sur les comportements et ce depuis de nombreuses années. Elle forme enfants et parents par des concours et par d'autres astuces pédagogiques et produit un changement de comportement. C'est un travail qui nécessite du temps et qui est répété avant d'être efficace. La pédagogie est l'art de la répétition, jusqu'à ce que l'action devienne un réflexe.

M. Michel CHAMPREDON

C'est un nouveau service basé sur le volontariat. Nous verrons s'il fonctionne ou non. Je vous propose d'acter le travail réalisé et la proposition d'un euro par habitant. Qui est contre ? Tout d'abord, qui ne participe pas au vote, excepté Michèle RIVE qui est juge et partie ? Qui est contre ? 9. Qui s'abstient ? 4.

Le Conseil d'Agglomération :

☞ **FIXE** (9 voix contre et 4 abstentions - Mme Rive ne prend pas part au vote) le montant de la participation financière des communes qui souhaitent l'intervention du Conseiller en énergie partagé (CEP) dans leur commune à 1 euro/habitant/an, pendant 3 ans et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention tripartite GEA – ALEC27 – Commune X et avenants éventuels à intervenir

30 - Bilan des gaz à effet de serre

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération porte sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre. Monsieur QUENNEHEN n'a pas besoin de le présenter, nous pouvons acter ce bilan qui sera rendu disponible sur le site Internet de l'Agglomération, à moins qu'il y ait des questions, auquel cas Monsieur QUENNEHEN répondra. Je vous propose de prendre acte.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **PREND ACTE** du bilan des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des compétences du Grand Evreux Agglomération, **PUBLIE** ce bilan des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des compétences sur le site Internet du GEA, conformément à la réglementation et **TRANSMET** ce bilan au préfet de région pour instruction.

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

31 - Cartographie de Précarité Énergétique / Programme d'Intérêt Général « énergie et habitat indigne » - Constitution du Comité de pilotage

M. Michel CHAMPREDON

La cartographie de précarité énergétique est présentée par Serge BONTEMPS.

M. Serge BONTEMPS

Chers collègues, vous disposez sur table de la thermographie aérienne réalisée pendant l'hiver 2011/2012. Nous désirons aller plus loin. Le GEA, par délibération du 12 avril 2012 a décidé de lancer une cartographie de précarité énergétique et le programme d'intérêt général « énergie et habitat indigne » concomitamment. Ce sont deux projets mis en place en parallèle.

La cartographie de précarité énergétique sera déclinée en cinq phases décrites dans la délibération. Le Programme d'Intérêt Général comporte deux phases : une étude pré-opérationnelle et un suivi animation, ce dernier se déroulant en deux tranches conditionnelles entre 24 et 12 mois. Nous préférons une phase d'observation de 24 mois plutôt qu'une phase opérationnelle de 36 mois qui échoue. Nous poursuivrons le projet pendant 12 mois s'il fonctionne. Afin de donner du sens à ce projet, il faut créer un comité de pilotage qui pourra suivre ce dossier. Cette délibération ne fait qu'acter la composition du comité dont vous disposez en page trois. Nous avons retenu trois délégués de la première commission : MM. WATEL, DUMONT, LOUVEL puisqu'ils sont immergés dans le dispositif. Toutefois, si des personnes souhaitent y adhérer, le Comité est ouvert.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Je n'ai pas de réserves particulières quant à la finalité de ce projet. Ce qui m'étonne dans les éléments qui nous sont fournis, c'est qu'une étude permettra de croiser plusieurs données dont des données fiscales, du coût de l'énergie et l'aide fiscale. La phase trois consistant à établir un recueil de données confidentielles m'interpelle : a-t-on reçu l'autorisation de la CNIL ?

M. Serge BONTEMPS

C'est sous-entendu car c'est obligatoire. Toutes les données sensibles feront l'objet d'une demande. Afin d'être efficace et précis, il faut identifier les personnes dans le besoin. A partir cet instant, confidentialité et demande d'autorisations seront de mises.

Mme Michèle RIVE

Je souhaiterais intégrer le Comité, si c'est possible.

M. Michel CHAMPREDON

Oui, c'est possible.

M. Serge BONTEMPS

On ajoute Madame RIVE.

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **FIXE** ainsi qu'il suit la composition du Comité de Pilotage de la cartographie de précarité énergétique :
MM. CHAMPREDON Michel, DESFRESNES Thierry, BONTEMPS Serge, PRIEZ Rémi, QUENNEHEN Thierry, Mmes FESSARD Christine, RIVE Michèle, MM WATEL Patrick, DUMONT Gérard, LOUVEL Daniel, le Prestataire de la cartographie de précarité Energétique, le Prestataire PIG, MM DESTANS Jean-Louis, LE VERN Alain, POULIQUEN Erwan, Mme GRANDHOMME Béangère, M. BOURDIAUX Philippe, Mme DENISSE Lydie, M. LEGENTIL F, ainsi que des agents du GEA et de la ville d'Evreux

32 - DIALOGUE – Commune d'Evreux – 14 rue du Faubourg Saint Léger - Construction de 41 logements individuels – Subvention

M. Michel CHAMPREDON

Les délibérations suivantes sont regroupées sous le chapitre de l'équilibre social de l'habitat et concernent des subventions et des garanties d'emprunt.

M. Serge BONTEMPS

Le projet de cette délibération est très intéressant. Il se situe rue du Faubourg Saint Léger et comporte plusieurs immeubles dont un en accession et un autre en location pour le compte de la base aérienne avec une société particulière. Un autre immeuble sera en location privée et 41 pavillons en location sociale pour l'Agglomération. C'est la requalification d'une friche. Vous êtes au fait qu'investir dans du logement social sur un site qui a été dépollué – à titre d'information, cette dernière a coûté plus 428 000 euros, l'achat du terrain ayant représenté un investissement de 800 000 euros – est une gageure. Toutefois, DIALOGUE s'y engage et construit des bâtiments à basse consommation. Le site dispose de containers enterrés. Nous disposons de 35 PLUS. Le constructeur désirait 4 PLAI mais nous avons négocié et il a accédé à notre demande de construire 6 PLAI qui sont des maisons de ville. Nous sommes sollicités pour une subvention de 117 500 euros.

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'oppositions ? La parole est à Monsieur FERROUK.

M. Sid Ali FERROUK

Je félicite Monsieur BONTEMPS de ce projet. Je trouve qu'il est relativement innovant puisqu'il comporte une importante part de logement locatif social. Je souhaitais savoir, puisque c'est une construction, si des logements seront accessibles aux personnes handicapées ? Je précise : si les logements seront complètement accessibles aux personnes handicapées ?

M. Serge BONTEMPS

J'aurais tendance à dire oui.

M. Sid Ali FERROUK

D'accord.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des d'abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** à DIALOGUE une subvention communautaire d'un montant de 117 500 € pour la construction de 41 logements individuels PLUS et PLAI, 14 rue du Faubourg Saint Léger à Evreux

33 - DIALOGUE – Commune d'Evreux –14 rue du Faubourg Saint Léger - Construction de 41 logements individuels PLUS et PLAI – Emprunt PLAI Construction 803 497 € - Garantie communautaire

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération est similaire mais porte sur les garanties communautaires.

M. Serge BONTEMPS

Je ne présente pas à nouveau le dossier car c'est le même. Toutefois, nous avons un emprunt en PLAI de 803 497 euros et nous garantissons l'emprunt à hauteur de 50 %, soit une somme de 401 748,50 euros.

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'oppositions ? D'abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 401 748,50 € représentant 50% du remboursement d'un emprunt d'un montant total de 803 497,00 € que la S.A. H.L.M C.I.F.N. DIALOGUE se propose de contacter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour financer la construction de 6 logements PLAI au 14 Faubourg St Léger à Evreux.

34 - DIALOGUE – Commune d'Evreux –14 rue du Faubourg Saint Léger - Construction de 41 logements individuels PLUS et PLAI – Emprunt PLUS Construction 3 694 288 € - Garantie communautaire

M. Serge BONTEMPS

Nous avons garanti l'emprunt PLAI et nous garantissons cette fois l'emprunt PLUS à hauteur de 1 847 444 euros.

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 1 847 144,00 €uros représentant 50% du remboursement d'un emprunt d'un montant total de 3 694 288,00 €uros que la S.A. H.L.M C.I.F.N. DIALOGUE se propose de contacter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer la construction de 35 logements PLUS au 14 Faubourg St Léger à Evreux.

35 - Commune de Gauville la Campagne – Réhabilitation du logement communal – 2 rue d'Aviron – Modification du montant de la subvention délibérée par le GEA le 30 juin 2011

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération traite d'une subvention communautaire pour le logement communal.

M. Serge BONTEMPS

Il existe quelques communes qui mettent en place du logement social dans leurs communes. Ils réhabilitent, comme Sasseville ou Fauville, cela prend forme. Il s'agit d'un logement communal situé au-dessus de la mairie. Il comprend 95 mètres carrés pour un loyer de 432,69 euros : c'est du social. Vous disposez dans la délibération de la liste des travaux et vous constaterez qu'elle est conséquente, si conséquente que le Conseil a voté le 30 juin 2011 une subvention à hauteur de 10 % d'un projet initial dont le montant était de 97 572,27 euros. Des imprévus ont été pris en charge : la dalle devait être traitée anti-feu, etc. La somme des travaux ainsi pris en compte devenait elle aussi conséquente, mais Madame HARENT s'est investie. Elle est heureuse de ce projet, et nous sommes heureux de supprimer la première délibération afin de lui verser une subvention de 14 445,68 euros correspondant à 10 % du prix de la réhabilitation s'élevant à 144 456,83 euros.

M. Michel CHAMPREDON

Madame HARENT semble heureuse, et nous sommes heureux en retour. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **ANNULE** la délibération du 30 juin 2011 en raison de la modification du coût de l'opération et **ACCORDE** à la Commune de Gauville la Campagne une subvention d'un montant de 14 445,68 € pour la réhabilitation du logement communal sis 2 rue d'Aviron, qui sera transformé en logement locatif

36 - ADIL – Subvention 2012

M. Serge BONTEMPS

Vous disposez de l'ensemble des éléments dans la délibération. L'ADIL est un excellent partenaire de l'Agglomération. Vous disposez de l'adresse Internet de leur site que je vous invite à consulter afin que vous ayez le détail de leurs actions. Je vous propose de leur octroyer une subvention de 5 000 euros.

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **DECIDE** le versement à l'ADIL de l'Eure, d'une subvention de 5 000 € pour l'année 2012.

POLITIQUE DE LA VILLE

37 - Renouvellement urbain du quartier de Nétreville – Aménagements urbains et paysagers – Demande de subventions

M. Michel CHAMPREDON

Monsieur DESFRESNES présente cette délibération portant sur le renouvellement urbain de Nétreville.

M. Thierry DESFRESNES

Nous sommes dans la dernière tranche de la phase zéro des aménagements de Nétreville. Nous avons déjà délibéré : il ne reste que les trois dernières opérations portant sur le Chemin des meuniers, l'Allée des pommiers et le secteur du Bois des communes. La Société Eure Habitat a engagé des travaux de réhabilitation. Ces opérations coûtent un peu plus d'1 million d'euros – le financement est précisé dans la délibération – et débiteront dans le courant du premier semestre 2013.

M. Thierry QUENNEHEN

Je souhaiterais que Monsieur DESFRESNES communique cette délibération à son collègue qui affirmait l'inaction des services à propos des cyclistes, puisque le deuxième point de la délibération portant sur l'Allée des pommiers contient une mention claire des piétons et cyclistes avec la phrase suivante : identifier clairement les usages et fonctions de chaque espace en plaçant le piéton et le cycliste au cœur de l'aménagement bordant les deux écoles ».

M. Jean-Paul LE VOURC'H

J'ai une remarque un peu provocatrice concernant le chemin des meuniers : pourra-t-on éviter de reproduire ce qui a eu lieu rue de Fauville ?

M. Michel CHAMPREDON

Des réunions de concertation ont pourtant eu lieu.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Les remarques n'ont pas été prises en compte.

M. Thierry DESFRESNES

Afin de rassurer Monsieur Le VOURC'H, je peux l'assurer qu'il n'y aura pas de voitures.

M. Jean-Paul LE VOURC'H

Justement.

M. Michel CHAMPREDON

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ SOLLICITE toutes les subventions pouvant être obtenues dans le cadre de la réalisation des aménagements publics de l'opération de renouvellement urbain de Nétreville (Chemin des Meuniers, Allée des pommiers et secteur du Bois des communes) et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, avenants, arrêtés pluriannuels et les conventions afférents à ce dossier

ELIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS

38 - Redevance spéciale – Présentation et volume des bacs - Modification de la convention

M. Michel CHAMPREDON

Rémi PRIEZ présente cette délibération.

M. Rémi PRIEZ

Deux modifications ont été apportées à la convention touchant les redevables de la redevance spéciale. Nous avons ajouté une précision à l'article 4 afin d'interdire le broyage et le compactage de force dans les bacs afin de les préserver et de mettre à disposition une même qualité de bacs pour tous. L'article 6 alinéa 1 permet au redevable de modifier au maximum deux fois par an le nombre de bacs. Cela permet un ajustement du nombre de bacs pour ceux qui ont des activités saisonnières. Voici les actions qui permettront d'améliorer la gestion de cette redevance spéciale.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ MODIFIE les articles 4 et 6 de la convention relative à la collecte et au traitement des déchets assimilés dans le cadre de la redevance spéciale, ces articles portant sur la présentation des bacs et sur l'ajustement du nombre de bacs

39 - Tarifs 2013

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération porte sur les tarifs du SETOM.

M. Rémi PRIEZ

Il s'agit de la tarification des déchets assimilés, à savoir ceux qui sont hors ménages mais qui sont collectés dans la collecte générale des ménages. Ces prestations sont décrites dans la délibération – mise à disposition des bacs, collecte, traitement des ordures, traitement des marchés de centre-ville, enlèvement des déchets, etc. Cela concerne également les déchets triés du SETOM pro.

L'évolution des tarifs pour la redevance spéciale figure dans le premier tableau et concerne les ordures ménagères. On passerait à 0,046 centime du litre à 0,052. Toutefois, aucune augmentation n'est proposée en ce qui concerne les déchets d'emballage. Nous restons ainsi dans une mesure incitative afin d'améliorer le tri des ordures résiduelles. Concernant la partie collecte des marchés d'Evreux, on note une légère baisse du tarif de 34 000 à 32 000 euros. Cela correspond en réalité à une prestation moindre, car il avait prévu pour 2012 la mise en place d'une benne de 15 000 mètres cubes, mais elle s'avère difficile à mettre en place à cause de la configuration géographique et des stationnements de véhicules. C'est pourquoi, d'un commun accord, nous avons décidé de retirer cette benne et de diminuer la prestation de 2 000 euros.

En ce qui concerne les collectes de benne lors d'événements, vous constaterez que nous avons reconduit des tarifs similaires à ceux de l'année dernière, il n'y a donc aucune d'augmentation. Toutefois, une meilleure rotation sera instaurée par le SETOM pour un traitement optimisé des déchets. L'ensemble des adhérents est listé dans le dernier tableau qui vous permet de constater l'alignement des tarifs de SETOMPro. Il est à noter que nous avons à présent une tarification unique pour les encombrants et les bois car le traitement est le même.

M. Michel CHAMPREDON

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

☞ **FIXE**, pour l'année 2013, les forfaits et tarifs du secteur Elimination et valorisation des déchets, ainsi qu'il suit :

Pour la redevance spéciale

	Tarifs 2010 TTC	Tarifs 2011 TTC	Tarifs 2012 TTC	Tarifs 2013 TTC proposés
Ordures résiduelles (bac gris)	0, 043 € par litre	0, 045 € par litre	0, 046 € par litre	0, 052 € par litre
Déchets d'emballages papier et cartons (bac bleu)	0, 015 € par litre	0, 016 € par litre	0, 017 € par litre	0, 017 € par litre

Pour la collecte et le traitement des déchets des marchés d'Evreux

Tarif 2010 TTC	Tarif 2011 TTC	Tarif 2012 TTC	Tarif 2013 TTC proposé
30 510 € par an	34 000 € par an	34 000 € par an	32 000 € par an

Pour la collecte en benne et le traitement des déchets des événements suivants

		Tarifs 2010 TTC	Tarifs 2011 TTC	Tarifs 2012 TTC	Tarifs 2013 TTC proposés
Collecte	Cirques	Forfait de 255 €	Forfait de 350 €	Forfait de 350 €	Forfait de 350 €
	Salons, événements sportifs, culturels et salons		Forfait de 190 €	Forfait de 190 €	Forfait de 190 €
	Foire à tout		Forfait de 140 €	Forfait de 140 €	Forfait de 140 €
	Mairie (déchets végétaux d'entretien d'espaces verts)		Forfait de 280 €	Forfait de 280 €	Forfait de 280 €
Traitement	Déchets végétaux	Inclus dans le forfait de collecte	37 € par tonne	39 € par tonne	40 € par tonne
	Encombrants		80 € par tonne	87 € par tonne	89 € par tonne
	Ordures résiduelles		83 € par tonne	92 € par tonne	96 € par tonne

	Tarifs 2010 TTC	Tarifs 2011 TTC	Tarifs 2012 TTC	Tarifs 2013 TTC proposés
Encombrants	88, 50 € par tonne	88, 50 € par tonne	104, 05 € par tonne	97, 74 € par tonne
Bois	76, 54 € par tonne	35, 88 € par tonne	47, 84 € par tonne	
Gravats	16, 98 € par tonne	17, 34 € par tonne	18, 54 € par tonne	17, 44 € par tonne
Carton	57, 41 € par tonne	58, 60 € par tonne	62, 67 € par tonne	58, 85 € par tonne

VOIRIE

40 - Tarifs d'intervention du service voirie – Revalorisation pour l'année 2013

M. Michel CHAMPREDON

Cette délibération porte sur les tarifs d'intervention de la voirie. Madame FESSARD.

Mme Christine FESSARD

Il est proposé une revalorisation de 2 % des tarifs de 2012. Vous disposez de deux tableaux dans lesquels figurent le tarif horaire de la main-d'œuvre et le tarif horaire de déplacements des véhicules, auxquels s'ajoute le déplacement des matériaux et les fournitures diverses. Lors de l'établissement de devis à la demande de tiers, la régie appliquera pour chaque produit un coefficient de marge sur les produits achetés, à savoir 1,15, qui correspond aux frais de stockage et de gestion du magasin d'approvisionnement du service voirie.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité :

FIXE tels que ci-après les tarifs d'intervention du service Voirie pour l'année 2013

TARIFS HORAIRES DE LA MAIN D'ŒUVRE :

Heures	Tarifs 2012 H.T	Tarifs 2013 H.T
Heure normale 8h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30	38,94 €	39,72 €
Heure supplémentaire et samedi	48,70 €	49,67 €
Heure de nuit : 0h00 à 7h00	77,91 €	79,47 €
Heure le dimanche et jours fériés	68,18 €	69,54 €

TARIFS HORAIRES DES DEPLACEMENTS DE VEHICULES :

Véhicules	Tarifs 2012 H.T	Tarifs 2013 H.T
0,5 à 0,899 tonnes	11,85 €	12,09 €
0,9 à 1,499 tonnes	12,95 €	13,21 €
1,5 à 2,999 tonnes	16,18 €	16,50 €
3 à 4,999 tonnes	19,44 €	19,83 €
5 tonnes et plus	21,93 €	22,37 €

FACTURATION DES MATERIAUX ET FOURNITURES DIVERSES :

Il est donc Application d'un coefficient de marge sur les travaux pratiqué par la régie pour le compte de tiers : Lors de l'établissement de devis à la demande de tiers, la régie appliquera pour chaque produit un coefficient de marge sur les produits achetés égal à 1,15, qui correspond aux frais de stockage et de gestion du magasin d'approvisionnement du service Voirie.

VŒU

41 - Université de Rouen – Maintien du cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles BCPST sur Evreux

M. Michel CHAMPREDON

Le dernier sujet traite d'un vœu proposé à la signature. Il s'adresse à l'université de Rouen afin que le cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles ne soit pas supprimé en biologie, chimie, physique et science de la terre. Cela fait partie des décisions du Conseil d'administration de l'Université de Rouen.

Je constate que les crédits de l'université sont à la baisse, c'est pourquoi l'Université cherche à réaliser des économies dans certains secteurs. Toutefois, cette décision a un impact très négatif pour notre bassin de cycle d'études, notamment en diminuant l'attractivité de notre centre universitaire.

J'ai appelé le Président d'université afin d'évoquer ce sujet. Il m'a fait part des difficultés budgétaires de son établissement. Je lui ai proposé une rencontre début janvier pour évoquer ce sujet et les relations entre l'Agglomération du grand Evreux et l'Université, puisqu'il ne faut pas oublier que l'Agglomération consacre au total 1 100 000 euros à l'enseignement supérieur, ce qui représente une somme importante, qui est attribuée, en fonctionnement, à la recherche et en contrat doctoral et en subventions d'investissement. L'Agglomération est engagée et elle défend et soutient son centre de formation universitaire.

De plus, la formation préparatoire aux grandes écoles attire des étudiants provenant du Calvados, des Yvelines, de la Sarthe, du Haut Rhin, d'Eure-et-Loir, d'Ille-et-Vilaine et des Pyrénées Atlantique. Ces éléments en ma possession me permettent d'affirmer que cela constitue une forme d'attractivité. Une réunion se tiendra et je vous en ferai le compte rendu. Je suggère néanmoins qu'à ce stade, nous demandions collectivement et unanimement à l'Université de revenir sur sa décision. Le Conseil général a également voté un vœu dans ce sens la semaine dernière. Pas d'oppositions ? D'abstentions ? Merci.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité :

☞ **DEMANDE** au Conseil d'administration de l'Université de Rouen de confirmer le maintien du Cycle Universitaire Préparatoire aux Grandes Ecoles BCPST (Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre) d'Evreux, afin de garantir l'offre de formation à Evreux.

Des tableaux sont à récupérer dans le hall. Je souhaite de belles fêtes entre amis et en famille. Je vous donne rendez-vous très vite.

La séance est levée à 21 heures 20.